

Bulletin du Conseil communal

N° 18



Lausanne

Séance du 2 mai 2017 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 2 mai 2017

18^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 2 mai 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour 801

Première partie..... 807

Communication

Absence de M^{me} la municipale Florence Germond, Finances et mobilité, à la première partie de la séance du 2 mai 2017 808

Communications – Dépôts

Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) contre la démolition d'un espace vert et à la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle-Source 6..... 808

Communications – Bureau du Conseil communal

Directive d'utilisation du carnetzet présidentiel de l'Hôtel-de-Ville 812

Résolutions du conseil sur objets de votations..... 812

Communication – Secrétariat du Conseil communal

Courriel du Conseil communal – brochures comptes et budget – sondage impression documents 813

Communications

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Géraldine Bouchez du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... quelles conséquences pour Lausanne ? » 814

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Johann Dupuis du 15 mars 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? » 815

Retrait du rapport-préavis N° 2016/38 : « Aéroport régional de Lausanne – La Blécherette – Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB) » 817

Réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Lilly Bornand et M. Walter Padula du 1^{er} juillet 2015 intitulée : « Pour une ville sans prostitution de rue » 818

Réponse de M^{me} Natacha Litzistorf, conseillère municipale, à la question orale de M. Pierre Oberson concernant la façade de l'Hôtel-de-Ville lors de la séance du Conseil communal du 21 mars 2017 819

Communications - Dépôts

Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Liaison Colline – Montelly : la mobilité douce marque le pas » 819

Question écrite de M. Musa Kamenica : « Quelle démarche prévoit la Municipalité pour informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation ? » 820

Postulat de M ^{me} Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »	820
Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir ».....	820
Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires ».....	820
Interpellation de M ^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? »	820
Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1 ^{er} mai congé, mais pourquoi ? ».....	821
Interpellation urgente de M ^{me} Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entre-Bois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la Municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? »	821
Questions orales	821
Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord »	
Rapport.....	828
Discussion	831
Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf : « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne »	
Rapport-préavis N° 2016/50 du 1 ^{er} septembre 2016	837
Rapport.....	839
Discussion	840
Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc »	
Rapport.....	843
Discussion	850

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

R57. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.

R62. Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.

R63. Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.

R64. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.

R65. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.

R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.

R69. Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (E)notourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.

R70. Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse à un postulat (Anne-Françoise Decollogny). (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.

R71. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.

R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.

R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.

R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.

R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.

R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**INITIATIVES**

INI60. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (15^e/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

- INI62. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (15^e/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI67. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d’hiver à Lausanne ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI68. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l’aide de livraison à domicile ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI69. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l’année, à toute heure et pour tous les âges ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI70. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT21. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? ». (13^e/16.2.16) [FIM/8.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT22. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? ». (16^e/12.4.16) [CD/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s’exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c’est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT32. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L’ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? ». (6^e/1.11.16) [CD/19.1.17]. **DISCUSSION.**
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. **DISCUSSION.**
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d’un Conseil ? ». (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d’asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu’en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT36. Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et ‘Lôz’anges gardiens’ : quid de la police ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l’eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT38. Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? ». (6^e/1.11.16) [CD/2.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l’entreprise immobilière Losinger Marazzi ». (6^e/1.11.16) [CD, LEA/2.2.17]. **DISCUSSION.**

- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s'effondrer ? ». (14^e/14.2.17) [SiL, LEA/2.3.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **23.5.17** (18 h et 20 h 30), **30.5.17** (18 h et 20 h 30), **13.6.17** (18 h et 20 h 30), **14.6.17** (19 h 30), **27.6.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **22.8.17** (de 18 h à 20 h), **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD) ; (4.10.16) postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). **VINCENT BRAYER.**
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 1.11.16 Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). **MATTHIEU CARREL.**
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). **PHILIPPE DUCOMMUN.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 17.1.17 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). **BERTRAND PICARD.**
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la

- ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). **VINCENT ROSSI.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ; (2.5.17) projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (CD). **THERESE DE MEURON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ». (FIM). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » ; postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**

- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 21.3.17 Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **FRANÇOISE LONGCHAMP.**
- 4.4.17 Préavis N° 2017/6 : Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. (SiL). **ALICE GENOUD.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/7 : Projet de construction d'un bâtiment répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant douze logements à loyers régulés et une place de parc extérieure, sis route du Châtelard 26. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 2429, en faveur de la Société coopérative immobilière Logacop. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de Logacop. (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 2.5.17 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). **MANUEL DONZE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/8 : Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage. (SCS, LEA). **MARLENE VOUTAT.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/9 : Opération foncière entre les parcelles n^{os} 15'347 et 15'348. Projet de construction de deux bâtiment « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 58 logements et un parking souterrain de 55 places, sis route de Berne 321, 323,

325 et 327. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 15'347 en faveur de la Société coopérative d'habitation Lausanne – SCHL. (LEA, CD). **ROMAIN FELLI.**

2.5.17 Préavis N° 2017/10 : Projet ORASI 2017-2021 « Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information ». (LEA, SE, SiL). **GRAZIELLA SCHALLER.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**

26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**

4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**

1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**

15.11.16 Interpellation de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ]. **DISCUSSION.**

15.11.16 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**

31.1.17 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffeuse ». (13^e/31.1.17) [LEA]. **DISCUSSION.**

31.1.17 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**

31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**

21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**

4.4.17 Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE]. **DISCUSSION.**

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Hadrien Buclin, Jean-François Cachin, Xavier de Haller, Nicola Di Giulio, Gaëlle Lapique, Françoise Longchamp, Axel Marion, Gianna Marly, Pedro Martin, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Janine Resplendino, Paola Richard-de-Paolis, Graziella Schaller, Diane Wild

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Philippe Ducommun, Jean-Pascal Gendre, Sara Gnoni, Sébastien Kessler, Gilles Meystre

Membres présents 80

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence de M^{me} la municipale Florence Germond, Finances et mobilité, à la première partie de la séance du 2 mai 2017

Lausanne, le 26 avril 2017

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'en date du 2 mai prochain, je suis invitée par le Conseiller fédéral Ueli Maurer, comme représentante de la Conférence des directeurs des finances des Villes, à une séance de comité de pilotage devant permettre l'élaboration du nouveau projet de réforme de l'imposition des entreprises.

Je rejoindrai donc la séance du Conseil communal pour la 2^e partie et vous prie de bien vouloir m'excuser pour ce retard. Je vous serais reconnaissante, si cela est possible, de prendre les objets FIM dans la 2^e partie de cette séance.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ces quelques lignes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

(Signé) *Florence Germond*

Communication – Dépôt

Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 signatures) contre la démolition d'un espace vert et à la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle-Source 6

Lausanne, le 28 mars 2017

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous prie de trouver ci-joint la pétition citée sous rubrique.

Près de 40 habitant-e-s de tous les bâtiments du chemin de Belle-Source, parmi lesquels des enfants, ont signé cette pétition adressée à la Ville de Lausanne dans le but que la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment du chemin de Belle-Source 6 ne soit pas autorisée.

Sachant qu'un bâtiment, actuellement en construction au numéro 5, n'est pas habité, cela représente une très large majorité d'habitant-e-s du chemin de Belle-Source qui ont pris le temps de s'opposer à ce projet d'une autre époque.

Un argumentaire plus détaillé a été adressé dans les nombreuses lettres d'opposition envoyées la semaine passée à la Municipalité via son syndic, M. Grégoire Junod. Vous trouverez ci-joint une copie de l'un de ses courriers à titre d'information.

Dans l'espoir que ce projet de construction n'aboutisse pas et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le groupe d'habitant-e-s du chemin de Belle-Source :

(Signé) *Frédéric Cerchia*

Copie : M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne

Annexes :

- cinq feuilles de pétition (2 pages) signées
- un exemple de courrier d'opposition

Lettre de M. Frédéric Cerchia à la Municipalité de Lausanne, par son Syndic, Grégoire Junod

Monsieur le Syndic,

Par la présente, je vous fais part de mon opposition au projet cité en titre et mis à l'enquête publique entre le 24 février et le 27 mars 2017, pour les raisons exposées ci-après.

Diminution de la sécurité, en particulier pour les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite

Ce projet de 6 nouvelles places de parc extérieures s'ajoute aux places de parc nouvelles prévues pour la maison actuellement en construction au numéro 5 à quelques mètres en face. Si le projet contesté devait voir le jour, le nombre de places de parc estimé au total se monterait à 20-22 dans ce petit chemin d'à peine 200 m de long ! Cela aurait des conséquences considérables sur la sécurité des piétons :

- Le chemin de Belle Source est un chemin sans trottoir qui est très emprunté à pied par les habitants, dont les enfants qui vont tous les jours à l'école et jouent dans le chemin. L'augmentation notable du trafic dans ce petit chemin étroit où deux voitures ne peuvent pas croiser augmenterait significativement les risques d'accident.
- Les dangers liés à la circulation de véhicules seraient accrus dès la tombée de la nuit, car le chemin n'est absolument pas équipé d'éclairage public.
- L'usure du chemin s'accélérerait avec l'augmentation du trafic, ce qui aurait inévitablement un impact sur la sécurité. A noter que les coûts liés à l'entretien du chemin relèvent des propriétaires selon le principe d'une péréquation dont le calcul est basé sur la valeur ECA du bâtiment. Si ce projet devait se réaliser, la répartition des charges devrait alors être revue de sorte que la part des propriétaires de Belle-Source 6 soit augmentée proportionnellement au nombre de voitures qu'ils « hébergeraient ».
- Le drainage de la pluie serait péjoré par la disparition des espaces verts qui contribuent à absorber le surplus d'humidité. Or, le terrain présente déjà des fragilités, puisque le chemin s'est complètement affaissé en 2016 lors de la construction, actuellement en cours, d'une maison au numéro 5.
- Le chemin de Belle-Source n'étant pas déblayé en hiver, l'augmentation massive de véhicules dans ce petit chemin étroit générerait assurément une gabegie ingérable en cas de neige.

Détérioration de la qualité de vie et de la convivialité dans le quartier

Ce chemin est un espace où les piétons devraient pouvoir être prioritaires et se rencontrer. Or, une augmentation brutale du nombre de véhicules renforcerait la suprématie de la voiture sur les piétons. C'est la qualité de vie dans son ensemble qui en serait affectée :

- 20 véhicules dont 10 nouveaux dans ce petit chemin va inévitablement causer de nombreuses nuisances sonores (bruits des moteurs et des portières qui claquent, etc.), alors que le chemin est bordé de jardins et de balcons très utilisés et appréciés, en particulier à la belle saison.

- Une si petite surface empruntée par autant d'utilisateurs génère sans aucun doute des problèmes de cohabitation entre piétons, cyclistes et voitures, ce qui n'est pas favorable à de bons rapports de voisinage mais, bien plus, source de tensions potentielles.
- Sur le plan architectural, nous regrettons vivement la disparition d'une portion des murets au numéro 6, qui sont caractéristiques du chemin de Belle Source sur toute sa longueur et qui ont été construits en symétrie avec ceux du bâtiment sis au numéro 8.
- L'esthétique de l'environnement bâti et la présence d'espaces verts contribuent au sentiment de bien-être et du plaisir d'habiter en ville. Conscients par ailleurs de la nécessité de la densification urbaine, nous relevons cependant que le présent projet n'apporte aucune « plus-value » en matière de logement, mais contribue au contraire à favoriser l'utilisation de véhicules motorisés au centre-ville et à engorger les chemins d'un quartier résidentiel qui manque déjà d'espaces de rencontres (pas de café, de parc ou de place de jeux à proximité directe).
- Des habitant-e-s ont cultivé des jardins et des espaces fleuris en bordure de chemin qui constituent autant de biotopes urbains qui souffriraient de l'exposition continue à des gaz d'échappement.
- De même, la faune (insectes, chats, etc.) et le poulailler urbain situé à proximité du projet de nouvelles places de parc en pâtiraient grandement.

Incohérences avec des politiques sectorielles menées par la Municipalité

Il n'est pas tolérable qu'en 2017 à Lausanne, on réduise les espaces verts autour des habitations pour augmenter la place pour les voitures. Cela n'est pas compatible avec la vision et les actions déjà mises en place et celle prévues ces prochaines années par les autorités communales.

- La Ville de Lausanne mène une politique d'aménagement urbain qui vise à améliorer la qualité de vie, les possibilités de rencontres conviviales entre les habitants (la fête des voisins p. ex), l'augmentation des espaces verts et la réduction concomitante du trafic routier.
- A ce titre, la Ville a mené récemment une démarche participative avec les habitants du quartier intitulée « Contez Fleurettes » au cours de laquelle le chef de projet nous a informés de l'intention municipale de réduire le trafic dans notre quartier en instaurant notamment des zones « 20 à l'heure » avec priorité aux piétons.
- Par ailleurs, la Ville a mis en place toute une série de mesures pour encourager la mobilité douce (subventionnement des vélos électriques p. ex.) et les transports publics (P+R = parking-relais p. ex.). L'objectif est aussi d'encourager les citoyens à développer le réflexe de laisser les automobiles en dehors des centres et quartiers résidentiels au profit de modes de transports plus écologiques et respectueux de l'environnement social (fermeture prévue de l'axe St François-Chauderon).
- De plus, une politique des quartiers serait actuellement en cours d'élaboration dans le nouveau dicastère qui en porte le nom « Direction de l'enfance, de la jeunesse et quartiers ». N'est-il pas incohérent de développer une politique des quartiers qui fera sans doute la part belle aux rencontres conviviales entre habitants et à la qualité de vie d'une part, tout en autorisant la démolition d'espaces verts au profit de places de parc d'autre part ?

Les habitant-e-s de Belle-Source 6 n'ont par ailleurs pas exprimé de besoin en places de parc supplémentaires. Ce projet, qui ne vise donc qu'un but lucratif, pourrait concerner des automobilistes résidant ailleurs, alors que la circulation dans le chemin est réservée aux riverains.

Eu égard à ce qui précède, je formule une opposition totale contre ce projet de démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle-Source 6 qui va à l'encontre d'intérêts de protection d'un grand nombre d'habitants qui y résident.

Par conséquent, je prie la Ville de Lausanne de ne pas autoriser cette construction et de s'y opposer si les propriétaires concernés devaient persister dans ce projet.

En restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

(Signé) *Frédéric Cerchia*

Texte de la pétition

NON au bétonnage de Belle-Source !!!

Pétition contre le projet de démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle-Source 6 (Réf. 259378/JGY)

Les habitant-e-s du chemin de Belle-Source s'opposent à ce projet absurde qui va réduire la sécurité de toutes et de tous, détériorer la qualité de vie et la convivialité, ne correspond à aucun besoin et va à l'encontre des politiques municipales des quartiers, de la mobilité et de l'aménagement urbain.

Diminution de la sécurité, en particulier pour les enfants, les aîné-e-s et les personnes à mobilité réduite

NON à 20 places de parc extérieures dans un petit chemin privé, étroit, sans trottoir ni éclairage public d'à peine 200 m de long !

NON à la mise en danger de nos enfants, nos aîné-e-s et des personnes à mobilité réduite qui vivent dans notre chemin !

NON à la disparition d'un espace vert qui contribue à drainer naturellement la pluie et donc à diminuer le risque d'affaissement de terrain comme celui survenu en 2016 lors de la construction d'une maison au numéro 5 !

NON à la gabegie ingérable en cas de neige dans ce petit chemin non déblayé en hiver !

Détérioration de la qualité de vie et de la convivialité dans le quartier

NON à l'augmentation des nuisances sonores (bruits des moteurs et des portières qui claquent) dans un chemin bordé de jardins et de balcons très utilisés et appréciés !

NON aux problèmes de cohabitation entre piétons, cyclistes et voitures et donc aux mauvais rapports de voisinage !

NON à la disparition d'une portion des murets caractéristiques du chemin de Belle-Source !

NON à l'engorgement de véhicules dans ce quartier résidentiel, sans gain en logement !

NON à la destruction d'un jardin assimilable à une place de jeux pour les familles dans un quartier sans café, ni parc ni place de jeux à proximité !

NON à l'enlaidissement et à la dénaturalisation de la ville !

NON à la pollution des biotopes urbains: des jardins et des espaces fleuris en bordure cultivés par les habitant-e-s de Belle-Source !

Incohérences avec les politiques sectorielles menées par la Ville

Ce projet va à l'encontre des politiques municipales notamment dans les domaines :

- de l'aménagement urbain qui vise à réduire le trafic routier de manière participative (p. ex. *Contez Fleurettes » zones « 20 à l'heure » avec priorité aux piétons), à améliorer les possibilités de rencontres conviviales entre les habitants (la fête des voisins p. ex), l'augmentation des espaces verts ;
- de l'encouragement de la mobilité douce (subventionnement des vélos électriques p. ex.) et de l'usage des transports publics (P+R = parking-relais p.ex.) ;
- des quartiers qui promeuvent les rencontres conviviales entre habitant-e-s et la qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, les soussigné-e-s prient la Municipalité de Lausanne :

- **de maintenir les espaces verts attenants au bâtiment de Belle-Source 6**
- **de ne pas autoriser et de s'opposer au projet de démolition du jardin de Belle-Source 6 pour y construire 6 place de parc extérieures.**

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : –C'est une pétition de M. Frédéric Cerchia qui a obtenu 38 signatures. Elle sera renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Bureau du Conseil communal

Directive d'utilisation du carnetzet présidentiel de l'Hôtel-de-Ville

Lausanne, le (pas datée)

En sa séance du 14.03.2017, le Bureau a adopté la directive d'utilisation du carnetzet présidentiel de l'Hôtel de Ville indiquant :

Le président utilise librement le carnetzet présidentiel pour toute manifestation liée à sa fonction. Pour toute autre utilisation, il soumet une demande au Bureau.

Pour l'organisation, la réservation et l'intendance, le président consulte l'administration, au besoin par la voie du secrétariat du Conseil.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication - Bureau du Conseil communal

Résolutions du conseil sur objets de votations

Lausanne, le 4 avril 2017

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Lors des séances du Conseil du 15.11.2016 et 17.01.2017, deux interpellations urgentes ont été déposées sur des objets de votations fédérales. Les urgences ont été accordées, à la suite de quoi deux résolutions ont été adoptées indiquant des prises de positions du Conseil communal relatives à ces objets de votation.

Aucune procédure n'étant établie pour la communication à la suite de ces résolutions, le Bureau en a déterminé une lors de sa séance du 7 février 2017. En cas de résolution ayant pour but d'indiquer une prise de position du Conseil communal, l'adoption de celle-ci est systématiquement votée à l'électronique sauf si le vote à bulletin secret est demandé. Le résultat de ce vote – c'est-à-dire le score et non les noms – est l'objet d'un communiqué de presse et est diffusé par les canaux de diffusion habituels.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication – Secrétariat du Conseil communal

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je vous rappelle également le changement de calendrier pour le 23 mai. Nous aurons une séance simple, contrairement à ce qui était prévu initialement.

Communication – Secrétariat du Conseil communal

Courriel du Conseil communal – brochures comptes et budget – sondage impression documents

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Vous avez pu choisir le mode de diffusion des documents du Conseil communal par voie électronique ou postale. Cependant, 2 fois par an, vous recevez toutes et tous la brochure des comptes et la brochure du budget par voie postale.

Afin de faire des économies de papier et financières, nous souhaiterions pouvoir diminuer le nombre d'exemplaires imprimés. C'est la raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir compléter le sondage ci-dessous d'ici au **jeudi 04.05.2017 à 12h30**.

<http://doodle.com/poll/ffyt5cqc2zd2pcv>

Je vous remercie par avance de votre réponse et, tout en restant à votre disposition pour d'autres renseignements, vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

Frédéric Tétaz

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Géraldine Bouchez du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... quelles conséquences pour Lausanne ? »

Lausanne, le 6 avril 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 novembre 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Bouchez :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations ».

Réponse de la Municipalité

Dans sa séance du 16 mars 2017, la Municipalité s'est prononcée unanimement en faveur de la stratégie énergétique 2050 et prendra donc position officiellement dans ce sens à l'occasion de la campagne en vue de la votation du 21 mai 2017. A l'occasion de diverses consultations fédérales, elle s'est déjà prononcée en faveur de l'abandon de l'électricité de source nucléaire et contre l'ouverture complète du marché de l'électricité, particulièrement dans un contexte où cette dernière aurait été un frein important à la transition énergétique vers une production électrique entièrement renouvelable.

Les Services industriels (SIL) interviennent également dans ce sens lors des consultations de l'Association des électriciens suisses (AES) – dont les positions finales sont toutefois souvent en décalage avec la vision municipale -et de Multidis, le groupement des gestionnaires de réseaux romands multifluides, qui dispose d'un siège au comité de l'AES. La Commune a également adhéré cette année à l'association Swisspower S.A. où elle est représentée par un chef de service des SIL. Cette société, qui dispose aussi d'un siège au Comité de l'AES, défend les intérêts des services industriels communaux sur la scène politique fédérale et s'implique activement dans la transition énergétique.

Pour ce qui touche aux sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation directe, il faut relever qu'EOS Holding est une des compagnies suisses les plus actives dans l'éolien - et prochainement le solaire photovoltaïque. Elle a acquis des parcs éoliens en Allemagne et en France, pour une puissance de 267 MW et une production de l'ordre de 500'000 MWh.

On rappellera également la société SI-REN, dont la fondation a été décidée par votre Conseil : détenue à 100% par la Commune, elle est porteuse du projet EolJorat Sud, et a, à ce jour installé 36 centrales solaires pour une puissance de plus de 8 MW et une production annuelle de plus de 8'000MWh.

La Municipalité confirme ici qu'elle continuera à s'engager en faveur du développement des énergies renouvelables, aussi bien dans les projets qu'elle porte directement que dans les associations et les sociétés où elle peut faire entendre sa position, ainsi que lors des consultations cantonales ou fédérales.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Johann Dupuis du 15 mars 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? »

Lausanne, le 6 avril 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 mars 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Romain Felli et consorts « Alpiq est-elle entrée en fission ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de la société Alpiq de vendre 49% de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité. ».

Réponse de la Municipalité

La crise que traverse la production hydraulique suisse, et qui touche particulièrement Alpiq, est suivie avec beaucoup d'attention par la Municipalité, en particulier à travers sa Direction des services industriels (SIL). La Municipalité estime que la production hydraulique est un pilier essentiel de la sécurité d'approvisionnement suisse, et ce d'autant plus qu'elle est appelée à devenir, dans la perspective de l'abandon de l'énergie nucléaire – sous réserve des résultats de la votation populaire du 21 mai 2017 sur le référendum contre la stratégie énergétique 2050 –, le socle principal de l'approvisionnement en matière de grandes centrales.

Le projet d'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey (projet Lavey+, qui prévoit une augmentation de la production de 75 GWh) témoigne d'un engagement concret de la Municipalité. Ce projet fait sens en termes de politique énergétique et de sécurité d'approvisionnement à long terme. Economiquement toutefois, dans le contexte législatif et l'environnement de marché actuel, il n'est pas réalisable. A cela s'ajoutent encore des négociations complexes en lien avec les mesures d'assainissement et l'échéance des concessions vaudoise et valaisanne en 2030.

La Ville de Lausanne est également partie prenante au projet Massongex-Bex Rhône (MBR) qui prévoit la réalisation d'une centrale hydroélectrique en aval de celle de Lavey. Lausanne détiendra 16.7% de la société anonyme qui sera créée pour réaliser le projet, sous réserve de l'aval de votre Conseil au préavis qui lui sera soumis en temps voulu. La production attendue est de 75 GWh. Le projet a obtenu la rétribution à prix coûtant, ce qui garantit sa viabilité financière. Les demandes de concessions, au nom de la société de partenaires à créer, ont été déposées fin 2016 après des autorités concédantes valaisannes et vaudoises. Le premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, qui pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, prévoit un instrument de soutien en faveur des grandes centrales de production hydraulique existantes, dont l'électricité doit actuellement être vendue sur le marché en dessous du coût de revient. La loi sur l'énergie révisée prévoit à cet effet l'attribution d'une prime de marché à concurrence de 1 ct./kWh au maximum. Cette prime est financée par le supplément perçu

sur le réseau, dont le plafond sera relevé à 2.3 ct/kWh. L'enveloppe financière à disposition est toutefois limitée (de l'ordre de 120 MCHF/an) et la mesure est limitée dans le temps (5 ans). Si elle apporte une contribution bienvenue au secteur, cette mesure sera toutefois insuffisante pour permettre de compenser entièrement les pertes de l'ensemble des producteurs.

Le premier paquet de mesures prévoit également des contributions d'investissements pour les agrandissements et les rénovations notables d'installations hydroélectriques, dont le projet Lavey+ pourrait bénéficier. Le calcul pour déterminer la contribution est complexe et le montant que pourrait obtenir le projet devra probablement être vérifié auprès de l'Office fédéral de l'énergie, si la stratégie 2050 est confirmée par le peuple suisse le 21 mai prochain.

Curieusement, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) confie la sécurité d'approvisionnement aux gestionnaires de réseaux et non aux producteurs, et la limite par ailleurs à l'approvisionnement de base, soit aux volumes d'énergie nécessaires à alimenter les clients captifs et ceux qui n'ont pas exercé leur éligibilité¹. Pour assurer cette mission, les gestionnaires de réseaux se fournissent sur le marché et via des contrats à long terme. Certains gestionnaires sont également parfois producteurs. La LApEI ne prévoit aucune obligation pour les producteurs, alors qu'ils sont seuls capables d'assurer la production nationale et ne fixe aucun seuil d'autoproduction pour le pays. La LApEI n'indique pas non plus qui doit assumer les coûts de cette sécurité. La sécurité d'approvisionnement est pourtant un enjeu stratégique majeur pour le pays.

La Suisse est déjà dépendante actuellement des importations d'électricité plusieurs mois durant le semestre d'hiver. En moyenne sur les dix dernières années, 47% de la production suisse étaient générée durant le semestre d'hiver et les 53% restants durant le semestre d'été, alors que 54% de la consommation s'effectuent le semestre hiver et 46% le semestre d'été. La reconfiguration en cours des parcs de production européens, sous l'impulsion des différentes politiques climatique et énergétique nationale, et la mise en œuvre de mécanismes nationaux de capacité² pourraient aboutir d'ici une dizaine d'années à une réduction des capacités d'échanges internationaux, particulièrement pour le semestre d'hiver.

Une solution pérenne pour le secteur de la production hydraulique devra sans doute passer par une clarification de notion de sécurité d'approvisionnement : niveau d'autoapprovisionnement attendu, responsabilité des producteurs et base légale pour inclure les coûts liés à cette sécurité dans les tarifs. C'est un enjeu fédéral, sur lequel la Municipalité n'a que peu d'influence, bien qu'elle s'exprime régulièrement lors des consultations fédérales pour faire connaître sa position.

Concernant la situation spécifique d'Alpiq, la Municipalité a agi à son niveau. Elle a chargé les SIL de prendre contact avec celle-ci pour lui soumettre différentes propositions. Ces dernières sont toutefois sujettes à de stricts accords de confidentialité qui ne permettent pas de développements publics à ce stade. On peut toutefois relever que les besoins en approvisionnement des SIL sont minimes par rapport à la capacité de production d'Alpiq. La solution ne viendra évidemment pas de Lausanne, qui peut néanmoins donner un signal politique par son implication dans le suivi de ce dossier.

Dans son communiqué de presse du 6 mars 2017³, Alpiq a annoncé les éléments financiers suivants : « Dans un environnement de marché particulièrement difficile, le Groupe Alpiq a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires net de CHF 6'078 millions (2015 : CHF 6'715 millions) et un EBITDA avant effets exceptionnels de CHF 395 millions

¹ LApEI, art. 6, al. 1 : « Les gestionnaires d'un réseau de distribution prennent les mesures requises pour pouvoir fournir en tout temps aux consommateurs captifs et aux autres consommateurs finaux de leur zone de desserte qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau la quantité d'électricité qu'ils désirent au niveau de qualité requis et à des tarifs équitables ».

² Mécanisme réglementaire et financier ayant pour objectif de maintenir les capacités de production à un niveau garantissant l'approvisionnement du pays à tout moment.

³ Communiqué de presse d'Alpiq sur ces résultats 2016 : « Réduction importante de l'endettement net en 2016 ».

(2015 : CHF 480 millions). La chute des prix de gros de ces dernières années constitue la raison principale de cette évolution. [...] Le résultat financier est supérieur à celui de l'année précédente grâce à la baisse des charges d'intérêts ; cette baisse est due à la réduction de la dette financière et aux effets de change positifs. Le résultat net avant effets exceptionnels s'élève à CHF 115 millions (2015 : CHF 46 millions) ».

Alpiq a également sommairement commenté le processus d'ouverture de son portefeuille hydroélectrique : « Le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique, jusqu'à 49% maximum, n'est pas terminé. Alpiq conclura une transaction uniquement si les trois critères (prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction) sont remplis ».

La Municipalité a tardé à répondre à la résolution de M. J. Dupuis, en espérant pouvoir donner à votre Conseil une réponse plus consistante, qu'elle le regrette de ne pouvoir encore fournir à ce stade.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Retrait du rapport-préavis N° 2016/38 : « Aéroport régional de Lausanne – La Blécherette – Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB) »

Lausanne, le 13 avril 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 12 mai 2016, la Municipalité a adopté le rapport-préavis N° 2016/38 répondant à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB).

Le 7 juin 2016, réagissant à ce dépôt, M. Hadrien Buclin et crts déposait un postulat intitulé : « *Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine* » demandant des compléments de réponse à apporter au rapport.

Le 14 mars 2017, la Commission n° 14/2016 chargée d'examiner le rapport-préavis et la prise en compte du postulat a refusé la conclusion du rapport et choisi de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Dès lors, la Municipalité vous informe qu'elle préfère retirer le rapport-préavis N° 2016/38 afin d'en compléter les éléments de réponse sur les sujets développés dans le postulat Buclin.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Lilly Bornand et M. Walter Padula du 1^{er} juillet 2015 intitulée : « Pour une ville sans prostitution de rue »

Lausanne, le 13 avril 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} juillet 2015, une pétition signée par quelque 600 personnes était adressée à la Municipalité la priant de prendre des mesures pour faire baisser les nuisances qu'occasionne la prostitution de rue (bruit et saletés notamment) et pour améliorer l'image du quartier de Sévelin/Sébeillon/rue de Genève.

Le 12 novembre 2015, la Commission des pétitions (COPET) recevait les représentants des pétitionnaires afin de les entendre. Les membres de la COPET ont proposé au Conseil communal, à l'unanimité, de renvoyer ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication. Finalement, le 15 mars 2016, le Conseil communal a suivi la commission des pétitions dans sa recommandation de renvoi à l'exécutif pour suite à donner.

Depuis le dépôt de cette pétition et son renvoi à la Municipalité, le rapport-préavis N° 2016/43 « Politique en matière de prostitution - Réponses aux postulats de M. Jean-Luc Laurent, MM. Henri Klunge et Jean-Daniel Henchoz et M. Philipp Stauber », a été adopté par le Conseil communal le 14 février 2017. Ce rapport-préavis a tenu compte des observations des pétitionnaires et des nuisances dont souffrent les habitants du quartier en raison, notamment, du trafic important qu'engendre l'exercice de la prostitution de rue. Il a considéré également l'arrivée de 700 nouveaux habitants à Sébeillon, les travaux prévus en lien avec le nouveau tram entre Lausanne et Renens ainsi que sa future exploitation. En prenant en compte ces éléments, tout comme la sécurité des professionnelles du sexe, un nouveau périmètre légal de prostitution de rue a été défini, l'éloignant des zones habitées de la rue de Genève notamment. Le racolage ne sera donc plus autorisé sur cette rue ni sur la rue de Sévelin. Compte tenu des travaux à effectuer pour fluidifier le trafic dans les traverses de Sévelin, la mise en place de cette nouvelle zone est à prévoir pour l'automne 2017.

Outre ces mesures visant à mieux concilier l'activité prostitutionnelle avec la qualité de vie des habitants, le soutien et le contrôle des conditions de travail des travailleuses du sexe vont continuer à se développer. Les moyens de la Police judiciaire dans le domaine de la prostitution ont été renforcés pour mieux assumer son travail de contact, de soutien, de contrôle et de lutte contre les réseaux. La Ville continuera par ailleurs à soutenir fortement l'association Fleur de Pavé pour son travail social et sanitaire.

Le dialogue se poursuivra avec les différents partenaires et habitants impactés par l'exercice de la prostitution pour faire évoluer, cas échéant, les mesures prises. A cet effet, un groupe de suivi composé de riverains et des milieux intéressés sera mis en place et une évaluation sera faite des effets de la mise en œuvre de ce nouveau périmètre à l'aune de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnelles du sexe.

En conclusion, la Municipalité estime que les mesures prises dans le cadre du rapport-préavis N° 2016/43 sont propres à améliorer la qualité de vie des habitants pétitionnaires tout en préservant la sécurité des professionnelles. Elle estime donc avoir répondu aux doléances exprimées dans cette pétition.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse de M^{me} Natacha Litzistorf, conseillère municipale, à la question orale de M. Pierre Oberson concernant la façade de l'Hôtel-de-Ville lors de la séance du Conseil communal du 21 mars 2017

De : Litzistorf Natacha

Envoyé : vendredi 28 avril 2017 09:55

À : Pierre.Oberson

Cc : Tétaz Frédéric

Objet : TR: Réponse à la question orale de M. Pierre Oberson concernant la façade de l'Hôtel-de-Ville lors de la séance du Conseil communal du 21 mars 2017

Monsieur le Conseiller communal, cher Monsieur,

Suite à votre question orale lors de la séance du Conseil communal du 21 mars 2017, relative à la façade de l'Hôtel-de-Ville, je vous prie de trouver, ci-après, ma réponse.

Question :

« La façade de l'Hôtel-de-Ville donnant sur la place Palud souffre des affres du temps, je ne parle pas de la fresque ornant la sous-toiture ; la Municipalité envisage-t-elle un rajeunissement de celle-ci ? »

Réponse :

Afin de préserver la qualité patrimoniale de ce site historique (note 1 au recensement architectural), un rapport d'expertise, selon la méthode appelée Epiqr+, a été demandé en 2010.

Cette première étude nous a permis de planifier à partir de 2022 la rénovation de l'enveloppe extérieure (façade et toiture) qui nécessite une attention particulière. Dans cette perspective, un diagnostic plus détaillé est prévu en 2017.

Les travaux consisteront à rénover la façade principale Nord et ses fresques, les fenêtres ainsi que la toiture. Les études complémentaires précitées devront encore définir en détails les méthodes de rénovation qui seront appliquées.

Les montants y relatifs seront, le cas échéant, inscrits au plan des investissements de la Ville et un préavis municipal sera soumis au Conseil communal.

Monsieur Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal, nous lit en copie et je le prie d'informer le Conseil communal de cette réponse.

Dans tous les cas, je reste volontiers à disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Recevez, Monsieur le Conseiller communal, cher Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Natacha Litzistorf | Conseillère municipale

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Jean-Daniel Henchoz : « Liaison Colline – Montelly : la mobilité douce marque le pas »

Lausanne, le 27 avril 2017

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Musa Kamenica : « Quelle démarche prévoit la Municipalité pour informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation ? »

Lausanne, le 2 mai 2017

(Signé) *Musa Kamenica*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »

Lausanne, le 24 avril 2017

(Signé) *Anna Zangger et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Manuel Donzé*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Manuel Donzé*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? »

Lausanne, le 29 avril 2017

(Signé) *Marie-Thérèse Sangra et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? »

Lausanne, le 1^{er} mai 2017

(Signé) *Henri Klunge et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entre-Bois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la Municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? »

Lausanne, le 27 avril 2017

(Signé) *Anita Messere et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je profite de remercier également les électeurs qui m'ont permis d'être élu au Grand Conseil. Et je félicite également mes collègues du Conseil communal qui y ont également été élus. Je sais que parmi eux il y en a de nombreux qui m'ont cumulé sur leur liste, mais je les en remercie très sincèrement. Ma question s'adresse à M. le municipal Oscar Tosato. Les football clubs des Boveresses et de La Sallaz ont décidé de fusionner, lors d'une assemblée générale qui s'est déroulée le 6 avril, et à laquelle j'ai participé. Le nouveau club s'appellera « AS Nord-Lausanne » et il réunira environ 450 joueurs et juniors. Nous devons nous assurer que cette fusion se réalise de manière optimale en regard de notre responsabilité sociale et politique vis-à-vis des jeunes qui sont directement concernés par cette action. J'aimerais savoir quelles sont les mesures d'accompagnement que la Ville entend prendre, qu'elles soient financières, structurelles ou administratives par rapport à cette fusion ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le président de La Sallaz et celui des Boveresses, ainsi que son vice-président, ont pris contact avec ma direction, pour nous indiquer leur volonté de fusionner. Les éléments sont simples : il est difficile aujourd'hui de trouver beaucoup de membres de comité pour assurer toutes les tâches qui incombent à un club, mais surtout les deux structures n'avaient pas toutes les catégories de juniors qui permettaient à un jeune de pouvoir faire tout son parcours footballistique dans un même club et devait, à un certain âge, peut-être aller des Boveresses jusqu'à Ouchy. Ils nous ont demandé quelles seraient les conséquences de cette fusion et nous leur avons simplement indiqué que nous maintenions les subventions que nous donnions aux deux clubs. Elles vont à la formation des juniors et pour l'aide au paiement des loyers. C'est, pour les deux clubs aujourd'hui, une somme de plus de 40 000 francs votée par le Conseil communal lors de la validation du budget. Nous leur avons aussi garanti qu'ils garderaient tous les terrains à disposition des deux clubs et cela sera le premier club de la ville à pouvoir gérer deux buvettes qui, vous le savez, sont généralement les lieux qui permettent aux clubs de réaliser un certain nombre de bénéfices. Dans la gestion d'une fusion, il est clair qu'aujourd'hui la planification des entraînements et des matches génère quelques

difficultés de mise en place, et il y aura là une aide administrative de la part du Service des sports. Maintenant plus généralement, pour tous les clubs, que ce soit du football ou d'autres sports, on ne s'immisce pas, au Service des sports, dans la logique propre de leur gestion. Mais en tout cas nous sommes avec eux et nous les soutenons dans cette démarche.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – A l'arrivée des 20 kilomètres, pour laquelle l'organisation a été dans son ensemble sans faille, les coureurs ont eu le plaisir de pouvoir se désaltérer au moyen d'eau, de Rivella ou d'autres boissons sucrées. Cette attention est certes agréable après une telle course, mais on se retrouvait vite avec deux, trois, quatre, cinq bouteilles de PET de 25/33 centilitres dans les mains. Si l'on cherchait des poubelles spécifiques pour ces bouteilles PET, elles étaient bien rares. Il fallait donc se rabattre sur les gros containers où se mélangeaient bouteilles PET, gobelets en carton ou autres déchets. Ma question est donc la suivante : combien il y avait-il de points de collecte pour bouteilles PET dans la zone d'arrivée, compte tenu des 26'000 coureurs attendus, et les containers à disposition dans lesquels étaient jetés les bouteilles PET et les gobelets en carton, étaient-ils triés en fin de journée ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je réponds en collaboration avec ma collègue Florence Germond, qui n'est pas présente ce soir et qui est responsable de ce dicastère. J'ai donc demandé quelques informations au service. Je peux donc vous confirmer que l'édition des 20 kilomètres a été phénoménale cette année, tant au niveau de la participation que de l'ambiance et des résultats. Tout le monde a été content. Il y a eu plus de 27 000 participants. Le système de l'organisation des deux jours a porté ses fruits et nous permet de mieux travailler sur le tri des déchets.

En réponse à vos questions : il y avait, à l'arrivée, dix points de collecte de 360 litres fournis gratuitement et repris par PET Recycling, société sise à Grandson. Le tri est fait automatiquement par ses soins. Cette année, les bouteilles distribuées étaient de 2 dl – à la différence des années précédentes où la contenance était de 5 dl – donc cela donne l'impression qu'il y en avait plus.

Pour cette manifestation, nous avons consulté la société PET Recycling afin d'obtenir des renseignements sur la gestion du tri. Elle la qualifie elle-même de moyenne. Nous faisons de grands efforts, mais on ne peut pas dire que le résultat soit probant. Par contre, on arrive à bien recycler car il y avait ces dix points de collecte de 360 litres directement à l'arrivée ; vous pouviez mettre directement vos bouteilles à l'intérieur, dans le stade. Les années précédentes, il fallait sortir du stade de Coubertin pour se rendre au centre de tri. Là il était directement à l'arrivée.

Ensuite il y avait des points de collecte des ordures ménagères : vingt points de collecte de 770 litres. Ceux-ci sont vidés dans un camion poubelle et partent avec les incinérables.

Effectivement les gobelets en carton dont vous parlez partent directement dans les incinérables et ne sont pas triés. Nous avons téléphoné au Centre intercommunal de gestion des déchets afin de comprendre ce phénomène de tri et je peux vous donner leur réponse. Je cite : « Il faut savoir qu'à défaut de connaître le contenu des gobelets lors de leur utilisation (eau, boissons énergisantes, minérales sucrées ou autres) – les boissons que vous avez décrites -, ils sont considérés comme souillés et non recyclables et mis avec les ordures ménagères courantes puis incinérés ». Et c'est ce qui s'est passé, pour répondre à votre question.

Actuellement nous n'avons pas encore réalisé de débriefing car depuis une semaine le service était occupé à l'organisation du Tour de Romandie et nous allons bien entendu voir comment améliorer le recyclage des déchets.

Vous avez parlé des bouteilles que l'on trouvait à l'arrivée. J'ai été particulièrement stupéfait d'en voir le nombre lâchées par les coureurs avant de partir. C'est un travail incroyable, vous avez 1000 personnes par groupe et 200 bouteilles en PET à chaque fois qui restent sur la chaussée et que l'on va ramasser pour protéger les coureurs suivants.

J'ai pris des photos, dont celle de l'arrivée, pour vous montrer tous les points de collecte. (*Les photos sont projetées à l'écran*). Ici, vous pouvez voir à l'arrivée les poubelles pour le PET, que vous reconnaissez. Elles étaient placées les unes après les autres et l'on devait passer devant, il n'était donc pas possible de les manquer.

Et puis vous avez celles pour la collecte des déchets, avec la cible, pour bien les démarquer. Donc on peut aussi faire un point en triant correctement.

Question

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. Mercredi 19 avril, j'ai assisté à un cas que je qualifierais de mauvaise pratique policière. Je rangeais du matériel au local de « solidaritéS », proche de Chauderon, quand j'entends tout d'un coup une voix d'homme qui crie très fortement : « Tu bouges plus ! Arrête-toi ! ».

Je vois alors un homme noir qui s'arrête de courir, faire encore cinq pas en marchant, les mains dans les poches. Tout d'un coup un autre homme, blanc, apparaît derrière lui, le poursuivant à toute vitesse et l'attrape. Cette prise au corps bouscule l'homme qui se retrouve à deux doigts de tomber. Malgré le fait de l'avoir maîtrisé – l'homme qui l'a maîtrisé le tient par le bras droit – lui dit alors sur un ton particulièrement haineux : « Sale dealer de merde » et le frappe violemment dans le dos alors que l'homme était déjà maîtrisé.

J'ai alors interpellé l'agresseur, qui m'a d'abord envoyé paître en me disant : « T'en mêle pas ! ». Ce n'est qu'après insistance qu'il m'a dit : « Police ». J'ai dû m'y reprendre à plusieurs fois avant qu'il accepte de me donner son matricule.

Ce policier a donc violemment insulté une personne qui ne faisait pas d'opposition. Il m'a par ailleurs tutoyé et n'a pas démenti ses injures et les a même relativisées.

Dans la discussion, le policier a formulé des phrases qui sont, selon moi, inacceptables. Pour justifier son intervention il m'a dit, mot pour mot : « Mais il faut arrêter ! Vous savez très bien comment ils sont ! Moi je les connais, des collègues ont fini plusieurs fois à l'hôpital à cause d'eux ! ». Cette généralisation à outrance me semble pour le moins discriminatoire.

Pour défendre son propos et sa méthode, il a également rétorqué : « Tout le voisinage est d'accord avec moi ! ». Or j'en doute fortement et du reste je lui ai répondu que ce n'est pas aux voisins de faire les lois, encore moins de faire justice par eux-mêmes.

Une procédure est en cours dans le cadre de la Commission de déontologie. Je pose donc les questions suivantes : est-il acceptable qu'un policier en civil agisse seul dans ce contexte ? Car il était seul. Est-il normal qu'il relâche la personne alors même qu'un délit a été constaté ? Dès lors quel est le sens d'une telle intervention ? Est-il acceptable qu'un policier qualifié de « sale merde » qui que ce soit ? Le tutoiement est-il acceptable dans pareil contexte ? Quand de tels faits sont avérés, quelles sont les mesures prises pour que de telles fautes ne se reproduisent plus ? Les personnes en situation de séjour irrégulière sont-elles en mesure de déposer plainte contre un policier sans prendre le risque d'un renvoi forcé ?

Le président : – J'espère que vous avez eu la prévenance de transmettre la liste de vos questions à M. le municipal, à moins que sa mémoire soit excellente.

Je me permets de rappeler quand même que les questions orales sont une, voire deux questions pour les plus généreuses, et non pas cinq ou six.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à M. Conscience. Je débiterai en lui laissant, évidemment, toute la responsabilité dans la description des faits qu’il vous a décrits que vous avez également pu lire dans un grand quotidien régional.

Une des questions les plus importantes pour moi est que je ne cautionne et la police ne cautionne pas le tutoiement ou évidemment les injures quelles qu’elles soient.

Pour le reste, comme cela a été dit dans la question orale à laquelle je réponds ici, le déontologue, et indirectement la Commission de déontologie, a été saisi et donc va suivre cette affaire en recueillant évidemment la version du policier et nous aviserons à ce moment-là.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais juste en effet confirmer que c’est bien ma parole qui est engagée dans ce que j’ai dit car en effet j’ai assisté et me souviens très précisément de ce qui s’est passé. Je me réjouis de connaître les conclusions de cette Commission de déontologie afin de résoudre cette affaire et faire en sorte que ces mauvaises pratiques soient sanctionnées.

Question

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Nous avons appris dernièrement, par la presse locale, que les TL lançaient prochainement, ou viennent de lancer, une rénovation de neuf arrêts du métro M1.

Pour le PLC, il est important d’assurer le fonctionnement du M1, car c’est une infrastructure importante et indispensable pour la mobilité du sud-ouest de la Ville.

Notre groupe s’interroge toutefois sur le calendrier des travaux sachant qu’ils vont s’effectuer sur les voies et les quais et qu’ils vont engendrer des perturbations. Nous souhaitons avoir quelques explications par la Municipalité. Des perturbations du service M1 sont-elles à craindre, si oui dans quelle ampleur ? En sachant également que trois stations desservant l’Université de Lausanne sont concernées par ces travaux, pourquoi ne pas avoir attendu les vacances universitaires ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – En l’absence de M^{me} Germond ce soir, qui est responsable de la mobilité, il vous sera répondu par écrit ; comme cela se fait en pareil cas lorsque la réponse ne peut être donnée le soir même.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question s’adresse à M. le municipal Hildbrand. Le dimanche 23 avril, une partie du centre de Lausanne était bloquée pour la course des 10/20 kilomètres de Lausanne ; course populaire appréciée des habitants et des habitantes de la Ville et avec le succès qui lui est reconnu.

Le dimanche 30 avril, le centre-ville était à nouveau bloqué par l’étape lausannoise du Tour de Romandie. Pour des cyclistes, mais précédés par des motocyclistes, suivis par des voitures et survolés par des hélicoptères, ceci notamment le long du Petit-Chêne.

Le dimanche 7 mai, ce même centre-ville sera bloqué par le cortège du Carnaval.

Ma question : je me demande quelles sont les raisons pour fêter le Carnaval en pays protestant, de plus deux mois après sa célébration en pays catholique ? Indépendamment du calendrier religieux, il s’agit en fait d’une vaste fête de la bière. Je me demande si la Municipalité doit continuer à soutenir le Carnaval.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le sujet est un peu moins polémique que tout à l’heure et, à vrai dire, je m’attendais à une autre question. Mais j’y réponds très volontiers aussi. Il ne vous a pas échappé – et ma réponse est coordonnée avec celle du syndic, responsable de la culture et du développement urbain – que dans le cadre du budget que vous avez voté en décembre, celui-ci comprend une subvention de 30 000 francs pour le Carnaval de Lausanne sous la rubrique du Secrétariat municipal. Somme inchangée entre 2016 et 2017.

Il y a donc lieu de croire que la Municipalité, mais également le Conseil communal – ou en tout cas une partie de celui-ci – soutient l’organisation d’une fête populaire à Lausanne avec un certain nombre de conséquences. Positives pour certains qui découvrent l’utilisation des routes pour d’autres usages. Négatives pour d’autres dont les nuisances l’emportent avec les entraves au trafic individuel motorisé, voire cycliste ; ou pour des habitants moins intéressés par les activités proposées, qu’elles soient de type foraines ou de type consommation de bières, pour reprendre certains propos que vous avez tenus.

Ce n’est pas le seul soutien que la Ville offre à cette manifestation, dont la viabilité financière dépend en grande partie de la présence du soleil, terme qui était contenu dans l’ancien nom de la manifestation mais qui, par trop souvent, n’irradie pas de ses rayons la fête.

Il y a certaines prestations qui sont également mises en œuvre avec le respect de certaines règles, dont notamment l’hébergement des guggenmusik au moyen d’abris PC, un certain nombre de gratuités en lien avec l’utilisation de la voirie et l’usage d’un certain nombre de services publics.

Je m’empresse de dire que les factures d’eau et d’électricité ne font jamais l’objet d’une quelconque gratuité.

S’agissant du grand nombre de manifestations. C’est évidemment une charge, notamment pour les services liés à la propreté, à l’entretien des parcs qui peuvent être infectés, mais également pour la police qui doit en effet souvent répondre à des riverains plus ou moins heureux de ce grand nombre de manifestations à Lausanne. Celles-ci attirent une population à chaque fois différente et nous en sommes très étonnés.

Le passage du Tour de Romandie à Lausanne n’est pas annuel, mais tous les deux ans d’après mes renseignements. Donc nous verrons pour la suite afin d’assurer une meilleure coordination en tenant compte des souhaits des riverains qui sont entravés.

Question

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Ma question s’adresse à M^{me} la municipale Natacha Litzistorf. J’ai été alerté par des personnes de mon entourage qui s’inquiètent de ce qu’il sera possible de faire, ou pas, dans le parc périurbain du Jorat. De manière générale, mes interlocuteurs se demandent comment avançait le projet.

Ma question est donc : sera-t-il toujours possible de se promener hors des sentiers, de récolter des champignons, d’y faire de l’équitation et finalement quel sera l’impact sur l’exploitation du bois lorsque ce parc périurbain sera réalisé ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, architecture et environnement : – Nous aurons l’occasion d’y revenir en cours de législature de manière plus étoffée puisque c’est un des grands projets devant être mené à terme sur cette période.

Vous pouvez déjà rassurer ces personnes qui s’inquiètent de ne plus pouvoir mener les activités nommées, parce que ce parc périurbain – comme l’autre parc qui existe en Suisse actuellement, qui est unique et qui est à Zurich – est un réel condensé de durabilité qui permet d’avoir ces activités en toute cohérence, les unes avec les autres. Celles que vous

avez mentionnées méritent d'être mises en cohérence pour qu'il n'y ait pas, comme vous l'évoquez de manière sous-jacente dans votre question, de confusion et que l'on ne se marche pas sur les pieds, c'est le cas de dire. Et que chacun y trouve son compte dans des activités diverses et variées, de loisir jusqu'à des activités de type économique comme la gestion de la filière bois.

Mais je me réjouis de revenir vers vous, au niveau du Conseil communal, pour étayer plus encore ce dossier, notamment dans l'avancée des discussions car c'est une co-construction entre les différentes communes qui sont partie prenante. C'est à ce niveau-là que nous sommes en train d'affiner le propos afin de définir exactement ce qui va être fait.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Nous avons appris, par le Bureau lausannois d'intégration, qu'un prix sera remis par la Ville de Lausanne aux entreprises ayant fait un effort particulier pour l'intégration de la population migrante.

Par principe le groupe UDC n'est pas opposé à ce type de prix, mais nous aimerions savoir si ce prix pourrait aussi toucher d'autres catégories sociales ? Par exemple : les employeurs qui font l'effort d'engager des personnes qui sont à l'AI partielle, qui ont un nombre d'apprentis particulièrement conséquent et bien formés, qui emploient aussi les personnes en difficulté (qui souffrent de drogue, d'alcoolisme, de dépression ou de maladie chronique) ou simplement des gens qui emploient des personnes handicapées qui ne sont pas à l'AI, ou encore qui ont dépassé 55 ans.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Effectivement la Ville de Lausanne subventionne de nombreuses institutions et associations qui développent des projets, quelquefois novateurs, sur la durée ou sur une courte durée.

Nous le faisons, par exemple, avec toutes les entreprises qui engagent des apprentis et ceci en collaboration avec « Economie de la Région Lausanne ». Nous soutenons les entreprises en payant les frais d'apprentissage à celui qui gagne le prix.

Mais pour d'autres catégories, un certain nombre de projets reçoivent des subventions en espèces, sonnantes et trébuchantes, afin de les développer. Par exemple la direction de M. Payot a un fonds de soutien aux projets de jeunes, mais sans donner de prix. Peut-être qu'une fois cela viendra.

Il y a également des propositions faites dans le cadre de projets organisés pour les aînés. Aujourd'hui, dans la mise en place « Ville-amie des aînés » de l'OMS, une discussion est en cours afin de créer un prix récompensant une institution développant des activités remarquables dans l'accueil des aînés et qui pourraient s'organiser lors de la Journée mondiale des aînés.

Dans d'autres cas, il y a des subventions qui sont données à des bons projets, sans dire qu'ils ont gagné, mais simplement parce qu'ils ont participé.

La Municipalité est à l'écoute de toutes vos propositions visant à octroyer des prix aux institutions et associations lausannoises quelle que soit l'activité défendue, quels que soient les citoyens et quelle que soit leur condition.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Pierre Conscience et clairement lui affirmer que nous soutenons tout à fait son approche de dénoncer les abus de pouvoir effectués par des individus en situation de dominance.

J'ai une question pour M. le municipal Hildbrand. Quel est le traitement ou l'amende prévu contre un conseiller communal qui empêche ou dérange un simple policier d'effectuer son travail ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J’apprécie M. Moscheni pour sa question. L’affaire étant entre les mains du déontologue, nous aviserons lorsqu’un avis plus circonstancié nous sera donné sur la question.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Ma question s’adresse à M. le municipal de police, je pense, M. Hildbrand.

Il y a une dizaine de jours des élections françaises ont eu lieu et des bureaux de vote étaient ouverts en Ville de Lausanne. Dans le cadre de ces votations en Suisse, nous avons constaté que des mesures ont été prises pour assurer la sécurité de ces bureaux avec des agents de la police en faction.

Ma question est la suivante : est-ce que cela a été le cas à Lausanne et cette prestation est-elle facturée ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Cette question a été abordée avec le Corps de police à deux reprises. Nous avons fait face à des demandes assez pressantes afin d’assurer une présence policière, relativement importante, au vu de l’enjeu de cette élection. Aussi par les différents risques encourus par l’invalidation d’un certain nombre de votes si des débordements avaient lieu dans un local pouvant conduire à l’annulation de tous les votes précédents.

Les discussions menées avec les organisateurs ont débouché à ce que ceux-ci embauchent des moyens privés de sécurité. Des règles claires sur les engagements des uns et des autres ont été convenues. De ce fait le dispositif policier a été très léger, avec des passages réguliers et des possibilités d’appels. Donc ceci entre dans les tâches générales de police et n’a pas donné lieu à une facturation spécifique.

Question

M. Philippe Miauton (PLR) : – Ma question s’adresse à M^{me} Germond, peut-être qu’en son absence M. le syndic pourra y répondre. Nous avons appris que Nespresso Suisse déménage pour s’installer à Lausanne. Il est possible d’imaginer les retombées positives en termes d’emplois, de personnes qui s’installeront à Lausanne et surtout l’image véhiculée ; sans compter également les rentrées fiscales très certainement importantes vu la renommée de cette entreprise.

Or j’ai pu lire, dans la presse, les propos de M^{me} Germond qualifiant cette opération fiscale de peu mirobolante.

Il s’agit quand même de Nespresso qui est le leader mondial dans son domaine. Alors j’ai de la peine à imaginer que cette entreprise ait des retombées fiscales peu mirobolantes quels que soient les espoirs qu’on puisse y placer. Compte tenu de la santé financière de la Ville, je trouve que ces propos et cette remarque donnent l’image d’une ville qui crache un tout petit peu dans la soupe.

Ma question est la suivante : est-ce que cela signifie que de telles sociétés ne sont pas les bienvenues à Lausanne ou que la Ville n’a pas besoin de rentrées fiscales supplémentaires, quel que soit l’espoir fiscal que l’on peut placer dans de telles sociétés ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – La Municipalité est évidemment très heureuse de cette décision de Nespresso de s’installer dans le secteur de Rasude. Nous espérons d’ailleurs – et M^{me} Litzistorf, qui est en charge du projet Pôle-Gare, y travaille activement – que le développement du secteur Rasude puisse aussi être synonyme de l’arrivée d’un certain nombre d’autres entreprises. Bons contribuables fiscaux aussi pour la Ville de Lausanne

dans ce secteur, qui est effectivement à haut potentiel, l'un des derniers grands secteurs à développement que nous avons à Lausanne. C'est évidemment un des secteurs les plus attractifs sur le plan économique que la Suisse connaisse puisque nous sommes à proximité immédiate de l'aéroport de Genève grâce à la gare de Lausanne. Nous nous en réjouissons bien sûr parce qu'une ville se construit bien sûr avec des habitants, mais aussi avec de l'activité. Une diversité forte de notre tissu économique, mais également avec des entreprises qui ont un haut potentiel économique et de valeur ajoutée. Le secteur de Rasude est clairement un secteur qui s'y prête.

Pour ce qui est des déclarations de M^{me} Germond. Comme vous le savez elle a été à bonne école en matière de gestion financière pour avoir travaillé longtemps avec le conseiller d'Etat en charge des finances dans ce Canton qui a pour règle d'or 'beaucoup de prudence' quand il s'agit de recettes fiscales. C'est, je crois, à ce titre qu'il faut entendre cette déclaration.

Il faut effectivement toujours être très prudent s'agissant des recettes fiscales. En particulier des personnes morales qui ont des recettes conjoncturelles pour une bonne partie, et il est effectivement très difficile d'évaluer quelles seront les retombées économiques d'une société.

J'ajouterai enfin, et je pense que vous y êtes aussi attaché, qu'il y a quelques règles en matière de secret fiscal. Mais évidemment, je crois, sur le plan économique général c'est une très bonne nouvelle pour la Ville de Lausanne, quelles que soient les retombées fiscales directes que nous pourrions escompter de la part de Nespresso.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J'espère simplement que cette bonne école qu'elle a suivie lui permettra de réduire la dette comme le Canton l'a fait.

M. Grégoire Junod, syndic : – Une lecture attentive des comptes par M. Miauton lui aura permis de constater que depuis quatre ans la dette brute, comme la dette nette de la Ville de Lausanne, est en réduction. Certes pas massive, mais enfin la réduction est réellement amorcée.

Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Magali Crausaz Mottier (EàG), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Pedro Martin (Soc.), Gilles Meystre (PLR), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Jacques Pernet (PLR), Graziella Schaller (CPV), Philipp Stauber (PLC)

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport photocopié de M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : -

Ont pris part à la séance Mesdames et Messieurs

M.	Gianni-John	SCHNEIDER, rapporteur
M.	Valéry	BEAUD
Mme	Magali	CRAUSAZ MOTTIER
Mme	Anne-Françoise	DECOLLOGNY
M	Gilles	MEYSTRE
Mme	Sophie	MICHAUD GIGON

M. Philippe MIVELAZ
M. Jacques PERNET
Mme Graziella SCHALLER
M. Jean-Luc CHOLLET
M. Philipp STAUBER
M. Pedro MARTIN

Représentants de la Municipalité

M. Grégoire JUNOD

Représentants de l'administration

M. Denis DECOSTERD

Le Président ouvre la séance

Il passe la parole au Syndic qui présente D. Décosterd, conseiller de la Municipalité, chef du bureau du développement de la ville et des relations extérieures.

Un commissaire rappelle brièvement son postulat. Il souligne les éléments d'animation de la Ville à laquelle Beaulieu participe, en contribuant à attirer des non Lausannois.

Un commissaire rappelle que cette discussion a été entamée lors du débat sur la tour Taoua. Des contacts sur l'avenir de Beaulieu ont eu lieu après le vote entre la Ville et les opposants au projet Taoua. Il estime qu'il serait opportun d'élargir le débat à d'autres formes d'occupation de Beaulieu que les seules expositions. La Municipalité devrait formuler des propositions quant à l'utilisation de Beaulieu (foires, culture, formation, santé, activités économiques, etc.). Les expositions doivent rester à Beaulieu mais il n'est pas certain que les Halles Nord soient nécessaires en raison de leur occupation très occasionnelle. La vision de Beaulieu doit être construite en lien avec les perspectives du quartier environnant. Il plaide pour une réflexion large à moyen et long terme.

Le rapporteur rappelle que le postulat porte sur un objet très précis : Les Halles Nord.

Un commissaire estime important de recevoir des informations du Syndic quant à l'avenir de Beaulieu en général. De nombreuses questions se posent sur l'avenir du site et sur le rôle que jouera MCH. Il n'est pas certain que les expositions constituent un créneau porteur, compte tenu de la situation économique de ce secteur d'activité. Beaulieu doit servir à des activités d'utilité publique et économiques mais pas forcément des expositions. Les espaces libérés pourraient être mis à disposition d'entreprises (start-up, économie sociale et solidaire, etc.).

Un commissaire estime aussi que les expositions n'utilisent les Halles Nord que de façon marginale : Swiss-Expo, Comptoir, Habitat et jardins. Il faut élargir la réflexion et oser tourner la page des foires et expositions.

Une commissaire souhaite recentrer le débat. Elle pense qu'il ne faut pas bloquer ou restreindre la réflexion sur l'avenir du site, qui doit être large et sans tabous. Il faut écouter les besoins du terrain et des parties concernées.

Un commissaire voit le postulat comme une invitation au monde économique à prendre position dans le débat sur l'avenir de Beaulieu. Beaulieu répond à un besoin de l'économie. Les Halles Nord sont peu utilisées mais l'équipement est difficile d'usage et en mauvais état. Les Halles peuvent répondre à un besoin de MCH mais dans un gabarit réduit. Il préférerait une affectation économique qui diversifierait les sources de financement de la Fondation de Beaulieu.

Le Syndic remet en cause certaines affirmations du postulat. Il estime que la suppression des Halles Nord comme lieu d'exposition n'aurait pas forcément un effet négatif. Il rejoint les propos de M Meystre : Beaulieu présente un intérêt pour les congrès d'une certaine

ampleur. Ces activités sont comme ailleurs déficitaires mais les infrastructures de congrès sont importantes pour une région comme la nôtre. Les Halles Nord sont marginalement utilisées et MCH refuse d'y investir. MCH est plutôt dans une logique de recentrement sur un périmètre plus restreint. Globalement, l'avenir de MCH à Beaulieu est très incertain.

Par ailleurs, l'avenir du site débouche sur des questions ouvertes. Une affectation au logement est difficile à imaginer en raison de la présence des Halles Sud. S'il se confirme que Les Halles Nord ne sont plus nécessaires pour les foires, il peut y avoir intérêt à maintenir une vocation économique forte pour Lausanne. Beaulieu peut offrir des opportunités économiques intéressantes, peut-être transitoires (start-up, sport, santé, etc.). Il peut aussi y avoir des possibilités à plus long terme (santé, besoins hospitaliers, formation, etc.). Les réflexions prendront de toute façon du temps, probablement une dizaine d'années.

Si MCH devait quitter le site, il faudrait envisager des activités économiques transitoires avant de déboucher sur une situation stable à moyen terme. Les points d'interrogation sont encore nombreux et devront être éclaircis avant de pouvoir définir l'avenir du site.

En résumé, le Syndic n'est pas certain que la question soit bien posée en la limitant à la problématique des foires et expositions.

Un commissaire rejoint les opinions exprimées précédemment. Il salue l'affirmation selon laquelle le site ne se prête pas au logement. Il pense que le postulat devrait être renvoyé à la Municipalité qui pourrait y répondre en même temps qu'à d'autres interventions portant aussi sur le site de Beaulieu.

Une commissaire estime aussi que les foires ne constituent pas l'avenir de Beaulieu. Elle demande combien de jours Les Halles Nord sont utilisées. Elle s'étonne aussi du peu d'utilisation des Halles Sud. Elle demande de l'audace et de la créativité pour la définition de l'avenir des Halles Nord.

Un commissaire rappelle que le postulat sur Beaulieu qu'il a déposé avec M. Beaud n'a pas encore fait l'objet d'une décision de prise en considération par le Conseil. Il demande qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité et traité avec le présent postulat. *Note* : le Conseil communal s'est prononcé dans ce sens après la séance de la commission en date du 31 janvier 2017.

Un commissaire remercie les intervenants. Il souligne l'esprit de son intervention : étudier l'intérêt du maintien d'une activité commerciale à Beaulieu, mais pas exclusivement centrée sur les foires. Il souhaite que Beaulieu permette de valoriser des activités économiques dynamiques. Il souhaite que le monde économique se détermine sur l'avenir du site.

Le faible taux d'occupation des Halles n'est pas forcément un argument pertinent, à l'image d'autres équipements. Le caractère déficitaire n'est pas non plus déterminant : il faut s'attacher aux retombées économiques, au-delà de la dimension strictement comptable. Il salue la volonté exprimée de maintenir la vocation économique du site.

Il rappelle que la disparition des Halles Nord entraînerait probablement la disparition du Comptoir, d'Habitat et jardins et de Swiss Expo. Lausanne vit de son tourisme d'affaires. Il est important de maintenir les équipements qui font vivre ce tourisme ou qui y contribuent.

Le Syndic est d'accord sur le fait qu'il est important de financer certaines activités déficitaires en tant que telles, notamment dans le domaine des congrès. Les échanges sont réguliers avec les milieux économiques. Ceux-ci ne sont pas intéressés par le maintien des foires à Beaulieu, à l'inverse des congrès. Il souligne l'importance du tourisme d'affaires pour Lausanne mais indique que ce tourisme est lié aux congrès plus qu'aux foires. Il conseille à la commission de renvoyer le texte à la Municipalité.

Une commissaire estime que Lausanne est entrée dans un nouveau cycle d'intérêt pour Beaulieu, question importante. Elle rejoint les interventions demandant une approche large

et exprime ses doutes quant à l'intérêt pour le maintien des foires. Le développement d'activités offre des opportunités pour Beaulieu qu'il s'agit d'envisager de façon ouverte.

Un commissaire rappelle que le Parti socialiste a soutenu les investissements précédents à Beaulieu. Il estime aussi que le site ne se prête pas au logement.

Un commissaire indique que l'utilisation des Halles Nord représente environ 23 jours par année, hors montage et démontage. Il demande aussi une approche lémanique et non exclusivement lausannoise. Par ailleurs, les études sur les retombées économiques devraient être actualisées.

Un commissaire pense aussi que des alternatives peuvent être trouvées pour Habitat et jardins. Il suggère que le prochain postulat qui sera soumis au Conseil soit renvoyé directement à la Municipalité et traité en même temps que celui-ci.

Le postulant veut être bien compris. Il rappelle que les expositions et foires sont de différents types. Les foires spécialisées et professionnelles s'adressent principalement aux entreprises. Elles ont un intérêt économique et un avenir possible. Les foires généralistes destinées au grand public connaissent une situation plus difficile. Elles présentent quant à elles un intérêt du fait de leur retombées sur les entreprises et artisans locaux.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité par 8 oui, 1 non et 3 abstentions.

Discussion

Le président : – Monsieur le rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : – Non Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M. Jacques Pernet (PLR) : – Tout d'abord j'aimerais féliciter celles et ceux d'entre nous qui ont été élus au Grand Conseil, non pas seulement pour l'honneur qui vous est fait, mais surtout pour la tâche qui vous attend. Lausanne a, je pense, beaucoup besoin de vous afin qu'elle soit perçue à sa juste valeur. Bravo et merci. Cela concernera peut-être un jour aussi Beaulieu.

Ce soir, exceptionnellement, je serai peut-être un peu plus long que d'habitude parce que le débat en commission m'a démontré une chose.

Chacun, bien que sincère dans ses réflexions, ne connaît que peu ou pas la branche des expositions et des foires, ni le cas spécifique de Beaulieu, moi compris... si ce n'est comme visiteur. C'est pourquoi, suite à la séance de commission, j'ai pensé opportun de me pencher de manière un peu plus approfondie sur ce dossier. Je vais vous parler, je m'excuse, de tourisme et cela je connais.

Beaulieu est intimement lié aux flux touristiques. Il en est même l'un des animateurs clés, tout comme le sont les plus de cinquante fédérations sportives internationales, le CIO, les événements sportifs, la culture, les multinationales et les très nombreuses PME dont l'activité est tournée sur l'exportation ou l'étranger.

En 1991, l'ADIL de l'époque – aujourd'hui Lausanne Tourisme – avait mandaté l'UNIL pour analyser l'importance du tourisme sur l'économie lausannoise. Cette étude fut pilotée par le professeur Cunha. Il en ressortit que le tourisme était la mamelle économique n° 1 de la Ville, il y a vingt-cinq ans déjà.

Au début des années 2000, le Canton de Vaud a mandaté le Bureau Rütter & Partner pour établir une étude chiffrée, bien détaillée, sur les retombées directes et induites du tourisme dans le canton de Vaud. Cette étude est sortie en 2004. Elle tient aussi compte de l'excursionnisme, c'est à dire des personnes qui viennent à Lausanne le matin et repartent le soir, ce qui concerne aussi beaucoup Beaulieu. On ne parle pas ici des personnes qui

viennent à Lausanne pour y travailler, mais bien des personnes qui la visitent soit pour affaires, soit pour y faire une emplette, aller au théâtre, au cinéma, voire à Beaulieu.

(*Affichage au rétroprojecteur d'un document*). Voici ce que dit l'étude de Rütter & Partner : « *A Lausanne, le tourisme d'affaires génère un volume d'emploi correspondant à 2080 places de travail en équivalent plein-temps, dont 1450 induites directement et 630 indirectement* », et on est en 2003.

Deuxième affirmation : « *Pour l'ensemble de la région Lausanne-Montreux-Vevey, le chiffre d'affaires touristique est estimé à 2,73 milliards, 1,67 milliard concerne Lausanne.* » L'étude Rütter & Partner a été publiée il y a treize ans. Comme vous le voyez dans la deuxième partie du tableau, les nuitées entre 2003 et 2016 ont augmenté de plus de 40 % et les arrivées – là je suis un peu technique, mais les arrivées c'est le vrai indicateur du flux touristique – de plus de 60 %. Les arrivées recensent tous les visiteurs qui ont passé au moins une nuit à Lausanne. Elles ont passé, en treize ans, de 376 000 à 608 000, soit un flux touristique en progression de plus de 60 %. C'est considérable. Ces chiffres officiels, recensés par le BFS (Office fédéral de la statistique), ne tiennent pas compte des nuitées réalisées par les B&B dont leur nombre, avec l'avènement de Airbnb, a explosé ces dernières années.

Deux compléments d'information. A Lausanne, deux tiers des nuitées sont liées au tourisme d'affaires. Et cela concerne Beaulieu aussi. Par agglomération, il faut comprendre Lausanne et ses alentours proches dans lesquels il y a quelques hôtels, notamment à Crissier et à Bussigny, mais leur part à l'édifice est marginale.

Beaulieu, on y arrive. (*Un deuxième document est affiché.*) Selon une étude parue en 2008, réalisée par le CREA (l'Institut de macroéconomie appliquée de l'UNIL) le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu injecte, au total, un montant entre 415 à 507 millions dans l'économie vaudoise. Je vous lis les passages principaux de l'étude : « *Le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu attire chaque année environ 3000 exposants et plus de 600 000 visiteurs vers Beaulieu, que ce soit pour les salons, les foires, les expositions, les spectacles, les congrès, les assemblées générales ou tout autres événements. Dans l'ensemble, le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu injecte au total un montant de 415 à 507 millions dans l'économie vaudoise et cela à travers les activités liées directement, ou indirectement, aux manifestations de Beaulieu. Les salons et expositions contribuent pour 84 % à l'impact global, les spectacles pour 2,3 %, la restauration pour 2,9 %, l'hôtellerie pour 1 % et Beaulieu Exploitation S.A. pour 9,7 %.* » En termes relatifs, ces chiffres sont comparables à ceux obtenus pour les foires de Bâle, Zurich et St-Gall. Ceux-ci correspondaient à l'année 2006. L'étude a été publiée en 2008, mais concernait l'année 2006. Une telle étude n'a plus été faite depuis. Ce qui peut être comparé, c'est le total des expositions et salons en 2006 (25 expositions totalisant 420 000 visiteurs) et pour 2015 (23 expositions totalisant 370 000 visiteurs).

Vous le constatez, l'importance de Beaulieu ne peut pas être sous-estimée. Beaulieu c'est une chance pour Lausanne. L'un des rares centres d'expositions et de congrès en plein centre-ville. Il fait partie de ces infrastructures nécessaires au rayonnement d'une cité, tout comme un opéra digne de ce nom, un théâtre, un stade, une patinoire, une piscine, etc. C'est un centre d'activités pluriel et c'est assez unique en Suisse. On y compte de la culture sous diverses formes, des congrès, des conférences, des assemblées réunissant quelques milliers de personnes, des bureaux, des expositions, des salons, bien sûr des foires, et très bientôt un centre de compétences en matière de santé. Sans oublier une grande quantité de petites manifestations, invisibles pour le Lausannois lambda, organisées par de petites associations, etc. Et tout cela au centre d'une ville. La multifonctionnalité du site fait de Beaulieu un centre très attractif, surtout si les halles nord sont mises à jour. Halles sud, halles nord, halle 7 et les jardins, il ne faut pas les oublier car ils font partie de la complémentarité du site et permettent à Beaulieu d'être très polyvalent. Cela, chères et chers collègues, c'est unique.

Les halles nord, puisque c'est le sujet de mon postulat, c'est l'espace le plus grand du complexe. Elles sont fatiguées et nécessitent une mise à jour. C'est le meilleur moment pour le faire et entamer une saine réflexion.

Lors de la séance en commission, l'une des personnes présentes a demandé quelle est l'occupation des halles nord. C'est une bonne question, à laquelle il est assez facile de répondre, mais peu compréhensible pour le citoyen lambda. Effectivement, personne ne demande combien de fois le stade de la Pontaise est occupé dans son intégralité. La réponse est : une fois par an lors d'Athletissima. Ni combien de fois l'Opéra reçoit des spectateurs. Ni combien de fois le Stade de la Tuilière sera rempli de 12 000 spectateurs.

Voici deux exemples qui répondent à cette question : Palexpo n'est occupé qu'une seule fois par année dans son intégralité lors du Salon de l'auto. Bâle n'est occupée que deux fois par année dans son intégralité lors de Baselworld et de la Swissbau.

Les halles nord sont occupées en tout cas trois fois dans l'année, lors d'Habitat-Jardin, de Swiss Expo et du Comptoir. Donc dire que Beaulieu est sous-occupé n'est pas forcément correct. Or, sans les halles nord, finies ces trois manifestations qui génèrent des retombées économiques importantes, sur plusieurs jours, assurent des emplois et garantissent les subsistances de plusieurs PME. Sans les halles nord, Beaulieu n'aura plus cette diversité et ne sera plus en mesure d'accueillir des salons et des expositions d'envergure. Alors quel professionnel de qualité – et il y en a peu – acceptera de gérer un centre trop petit qui ne lui permettra pas d'assurer sa survie. La période actuelle de réflexion est donc une excellente opportunité pour développer une vision nouvelle dans le sens de ce pourquoi ces espaces ont été créés.

Les exemples cités ci-dessus vous montrent que les autres villes ont compris l'importance d'avoir un grand centre de ce type. Bâle a investi des millions pour développer son infrastructure et, croyez-moi, pour y avoir vécu plus de huit ans et travaillé plus de vingt ans, les Bâlois savent compter. Et il en va de même pour Genève.

Nous avons la chance d'avoir Beaulieu. Affecter les halles nord à autre chose serait une amputation qui risquerait de le faire disparaître à tout jamais, et impossible de reconstruire ailleurs. Il faut donc voir plus loin, comme un entrepreneur, et aller de l'avant comme les autres villes l'ont fait.

Selon les experts, globalement un franc dépensé dans un centre d'expositions déclenche six francs de retombées économiques induites dans la région. Pour les salons internationaux – ceux qui sont appelés les *B to B* (les *business to business*), ce sont des salons qui s'adressent aux professionnels : les fabricants vis-à-vis des importateurs ou détaillants ou les exposants, mais surtout où les visiteurs dorment sur place – cela peut aller jusqu'à plus de dix francs.

Voyez ici l'article de *24 Heures-Emploi* « Il faut une palette de métiers pour construire les stands de Baselworld ». Pour l'exposition Habitat-Jardin ce sont des centaines d'emplois, dans de multiples domaines, qui sont utilisés : des menuisiers, des électriciens, des ébénistes, des peintres, mais aussi des restaurateurs, des décorateurs, des taxis, les TL, les kiosquiers, des épiciers, des bouchers, des boulangers et j'en passe, et même des musées. La liste est interminable. Sans les halles nord, plus d'Habitat-Jardin. Certains exposants ne vivent pas à Lausanne, ni dans les environs. Les visiteurs, pour la plupart venus d'ailleurs, en profitent pour faire leurs emplettes ou même visiter un musée, par exemple.

Vous l'aurez compris, merci de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Laquelle, dans sa sagacité, saura donner la suite qu'il convient, ensemble avec le Canton et les spécialistes de cette branche, branche que nous ne connaissons pas ou peu. Faisons donc confiance à ce trinôme plus à même de prévoir le futur.

Je ne le mentionne pas dans mon postulat – et ce n'est qu'un postulat destiné à lancer la réflexion – il existe aussi le PPP (partenariat public-privé) qui pourrait aider à trouver une solution pérenne.

En renvoyant ce postulat à la Municipalité, vous recevrez certainement une réponse adéquate et circonstanciée. Avec mes excuses pour avoir été un peu plus long que d'habitude.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi d'ajouter quelques propos personnels à l'excellent exposé liminaire de mon collègue Pernet. Je crois qu'une projection et un retour en arrière dans le temps sont nécessaires pour pouvoir bien cadrer l'objet dont nous discutons aujourd'hui.

Depuis le début des années vingt, jusqu'au début des années quatre-vingts, Beaulieu pouvait se permettre de vivre pratiquement que grâce au Comptoir Suisse, trois semaines par année, et d'être le restant de l'année en quasi-léthargie. Ces soixante ans, une forme d'âge d'or, étaient possibles par le soutien des deux piliers de la prospérité de Beaulieu : le parti Radical et l'agriculture vaudoise. Ces deux piliers ont commencé à s'étioler dans les années huitante. Nous n'avons pas remarqué suffisamment tôt, et avec suffisamment d'acuité, que Beaulieu passait d'une santé éclatante à un état maladif et ceci en relativement peu d'années, une quinzaine. Alors nous avons cherché différentes formules.

Finalement est venue Messe Schweiz, devenue MCH Group. Là aussi nous avons pensé qu'avec les Bâlois, des professionnels, tout allait s'arranger. Ils allaient nous fournir la clientèle, le remplissage, tout allait repartir. Il n'en n'a pas été ainsi. Je crois qu'il y a eu un méchant quiproquo entre ce que nous attendions, qui n'est pas venu, ce que les Bâlois attendaient et qui n'est pas venu non plus.

Ensuite les années 2000, où entre le Canton, la Ville, la région et les emprunts bancaires, environ 120 millions ont été investis dans Beaulieu. Donc une volonté politique et corporatrice, affirmée, de dire : cette fois nous allons rattraper le retard ; nous allons essayer de sauver Beaulieu ; Beaulieu a encore un potentiel ; nous y allons. Et 120 millions dans le contexte financier, à l'époque, de la Ville et du Canton, croyez-moi, cela n'était pas rien.

Il y a eu quelques sursauts. Les halles sud en 2011, rappelez-vous, c'était Gymnastrada. Quinze mois pour faire ces halles sud. Deux trois petits problèmes de travail au noir, mais les délais ont été tenus. Gymnastrada a été un succès. Si nous n'avions pas eu cet aiguillon-là, on pouvait nourrir les plus sombres pressentiments par rapport aux halles sud.

Où en sommes-nous maintenant ? Les halles nord, souvenez-vous, datent de l'Expo 1964. Il n'y a pas eu de Comptoir en 64 puisqu'il y eu l'Expo. Cela a permis de libérer les lieux pour construire ces fameuses halles nord.

La question maintenant que nous nous posons finalement est : est-ce que le Palais des congrès peut se passer d'avoir un pendant « Expositions ». Autrement dit : est-ce que l'on peut se recentrer exclusivement sur des congrès ? On pourrait dire le contraire : est-ce que nous pouvons uniquement nous centrer sur des foires et des expositions ?

Nous croyons que l'un se nourrit de l'autre, que c'est une réelle opportunité d'avoir à l'intérieur d'une cité un endroit dédié aux congrès et aux expositions. Ceci ne doit pas occulter le fait que Beaulieu est malade, que l'encéphalogramme ralentit, il n'est pas encore plat. La pire des choses serait de faire le forcing tout simplement parce que 120 millions ont été investis et qu'il serait trop amer de les perdre au bout d'une quinzaine d'années. Le mérite du postulat de Jacques Pernet est qu'il nous pousse à avancer dans cette réflexion tout en sachant que nous ne sommes pas seuls à la faire. Nous avons la région, le Conseil d'Etat et des bailleurs de fonds privés.

Je vous invite donc, quelle que soit votre opinion et votre position relative à Beaulieu, que vous soyez d'accord, que vous ayez tout ou pas tout compris, à renvoyer ce postulat à la Municipalité. Cela n'est pas contraignant, ce n'est pas une motion, mais cela permet tout de même de maintenir la réflexion car, à notre avis, elle est cruciale.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je remercie M. Pernet pour le tableau relativement complet qu’il a brossé sur l’évolution récente du site de Beaulieu.

Pour les Verts, et comme la commission, nous proposons de soutenir le renvoi du postulat de M. Pernet à la Municipalité, mais avec quelques réserves que nous souhaitons clairement exprimer ici. Nous soutenons, comme vient de le dire M. Chollet, le renvoi de ce postulat dans l’idée qu’une large réflexion doit désormais être ouverte l’avenir du site, et particulièrement de ses halles nord. Ce postulat peut s’intégrer dans cette réflexion, mais en le voyant comme un complément à celui de M. Stauber et de moi-même, lequel notre Conseil communal a renvoyé directement à la Municipalité le 31 janvier dernier. Toutefois, nous ne pensons pas que les pistes et orientations proposées par M. Pernet soient les meilleures. Malgré les indications de M. Pernet, de plus en plus d’éléments montrent qu’il est temps de dire adieu aux foires et expositions, sous la forme dont elles ont lieu aujourd’hui dans les halles nord. Ces activités ne correspondent plus aux attentes de la population actuelle, il est temps donc de réfléchir afin de donner une nouvelle vie à cette partie du site de Beaulieu. Je parle bien de la partie nord du site.

Je peux partager le constat de M. Pernet sur l’importance du lieu pour le tourisme d’affaires, qu’il ne faut pas en sous-estimer l’importance, oui il y a des expositions spécifiques qui contribuent à ce tourisme d’affaires. Mais si l’on détaille les manifestations qui s’y déroulent, quels sont les événements qui occupent la totalité du site ? Aujourd’hui ils ne sont plus que deux : – le Comptoir Suisse qui agrandit la dimension de ses stands afin d’occuper le plus de surface possible, mais il pourrait réduire considérablement son emprise avec le même contenu. Habitat et Jardin est donc le seul qui occupe réellement la totalité du site. C’est un vrai succès économique aussi. Pour le reste, les activités du site de Beaulieu pourraient aujourd’hui se concentrer sur un périmètre restreint. On peut commencer à imaginer un développement différent d’une partie du site, essentiellement les halles nord.

Nous saluons d’ailleurs les évolutions annoncées par la Municipalité concernant le Palais de Beaulieu : d’une part pour les congrès, le théâtre, l’Ecole de la santé de La Source, le Tribunal arbitral du sport, et d’autre part la réouverture d’un restaurant ouvert au public, qui est aussi une chose importante.

Pour la partie nord, le postulat déposé par M. Stauber et moi invitait plutôt la Municipalité à étudier – en collaboration avec les acteurs concernés bien sûr : le Canton, la Fondation de Beaulieu et les riverains – l’opportunité d’une réaffectation partielle du front Jomini, les halles nord et aussi la halle 8.

Nous proposons qu’une nouvelle offre d’activités soit créée, complémentaire à un renforcement des pôles de santé, des pôles de formation, de culture, qui existent aujourd’hui sur le site ou dans les quartiers environnants. Aussi à l’introduction d’autres activités d’utilité publique ou économique : par exemple une pépinière de start-up, des entreprises de l’économie sociale et solidaire, etc. On peut imaginer aussi une utilisation provisoire de ces halles nord sous la forme actuelle, sans travaux disproportionnés, en attente de clarifier la situation. Le maintien, pour nous, de ces activités économiques diversifiées en ville est essentiel, surtout maintenant où la disparition de plusieurs surfaces qui y sont dédiées tendent à disparaître (Sévelin et Malley).

Donc c’est bien dans ce sens-là que nous attendons les réponses de la Municipalité, pas dans le sens de rénover ou reconstruire les halles nord pour des foires ou des expositions puisque, une fois de plus, cette surface n’est aujourd’hui visiblement plus nécessaire à ces fonctions-là.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Mes propos vont rejoindre en grande partie ceux de M. Beaud. Revenons sur le postulat de M. Pernet qui demande la reprise d’une réflexion sur l’avenir des halles nord de Beaulieu. Ledit postulat précise que le type d’activités doit rester celui des foires et expositions, je cite « notamment et principalement ». La majorité des commissaires ont exprimé leur scepticisme quant à cet

avenir-là. M. Pernet a précisé alors qu'il pouvait accepter également d'autres visions. Effectivement, la question de l'occupation des halles nord par Swiss Expo, Comptoir Suisse, Habitat et Jardin – si j'ai bien compris 23 jours environ par année – n'est pas un indicateur déterminant pour dire que ce chiffre est insuffisant, mais il faut quand même se poser la question de l'avenir de ce genre d'activités.

Il nous paraît effectivement qu'il faut avoir une vision plus large de l'avenir de ces halles, et du site en général. La réflexion sur le Palais de Beaulieu lui-même a d'ailleurs déjà commencé. Cela a été dit à plusieurs reprises, l'avenir de MCH à Lausanne est incertain, de même pour les halles sud également.

Tout le monde s'accorde, tous les membres de la commission ont été d'accord, pour dire qu'une affectation en logements n'est guère envisageable à cause de la mission générale du site. Nous sommes tous d'accord qu'il faut chercher des solutions du côté d'activités économiques et qu'elles soient également créatrices, innovantes, scientifiques ; même si parfois certaines peuvent être déficitaires, mais elles peuvent quand même rapporter des effets et des retombées positives pour la Ville.

Pour ma part, Lausannoise de longue date, j'ai vu dans les halles – je ne sais plus si c'est au nord ou au sud – des matchs de basket et les premiers spectacles d'Ariane Mnouchkine. Le passé nous a peut-être déjà indiqué quelques pistes pour l'avenir.

Voilà, le groupe Socialiste acceptera le renvoi de ce postulat à la Municipalité puisque nous rejoignons le postulant sur la nécessité de repenser l'avenir des halles nord et de l'ensemble du site, ceci avec peut-être quelques abstentions.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Tout ce que je voulais dire a été dit, donc je précise juste que le groupe PLC va soutenir ce postulat dans le sens qui a déjà été évoqué.

Nous aimerions donner à la Municipalité un maximum de marge de manœuvre pour cette réflexion de fond sur ce site très important pour la Ville. Je pense que, pour avoir cette grande marge de manœuvre, les idées de M. le postulant doivent faire partie de l'ensemble des idées qui ont été lancées. C'est donc dans ce sens-là que nous soutenons ce postulat.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Alors je tiens à remercier tous mes préopinants pour leur soutien à ce postulat. Je veux juste corriger et apporter une ou deux réflexions à ce qui a été dit, et ce qui a été dit est très positif.

Les 120 millions qui ont été investis peuvent effectivement paraître un chiffre considérable. Cela fait maintenant environ une quinzaine d'années, donc cela représente un peu moins de 10 millions par année. Au regard des retombées en 2006 – entre 415 et 507 millions – on constate que la proportion est positive. On va le dire ainsi.

J'ai apprécié les propos de M. Beaud à une petite différence près. Nous devons prendre en considération les attentes de la population concernant certaines expositions ou foires, mais nous devons aussi prendre celles du monde des affaires concernant les expositions que nous appelons *B to B* (business to business), c'est-à-dire où le fabricant ou l'importateur reçoit les détaillants ou les distributeurs. C'est le cas de Baselworld et c'est le cas partiellement de Mednat. Donc ce sont ce genre d'expositions qui ont une grande importance.

Je voulais aussi remercier M^{me} Decollogny et préciser que ce n'est pas vingt-trois jours, mais 23 expositions et salons en 2015. Dans ces expositions et salons, il y a par exemple le Comptoir qui dure dix jours. A ces dix jours vous devez ajouter les jours où il faut dresser les stands et les jours où il faut les démonter. Donc cela fait probablement, je suppose, trois semaines durant lesquelles les halles nord sont totalement occupées.

Il est vrai que l'on peut penser à diminuer la surface d'exposition puisqu'elle est moins demandée qu'avant, mais c'est comme le théâtre. A Vidy, la salle la plus grande contient 386 places. Vous constatez qu'elle est occupée à 30 %. Alors la prochaine salle créée ne contiendra plus que 100 places ? C'est contre-productif. Dans ce sens il sera difficile

d'engager un directeur de théâtre de bonne renommée, d'acquérir des pièces de théâtre de bon niveau, etc. Donc je pense qu'il faut faire attention, ce n'est pas parce qu'elles sont peu occupées qu'il faut pour ça les supprimer.

J'ai apprécié aussi les propos de M^{me} Decollogny. En faisant un retour sur le futur, c'est vrai que ces halles nord peuvent être polyvalentes, c'est à dire utilisées à bien d'autres occupations et pas seulement aux foires et aux expositions.

La discussion est close

M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : – Au vote, la commission a accepté de renvoyer le postulat à la Municipalité par 8 oui, 1 non et 3 abstentions.

Vote

Le postulat est pris en considération à une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf : « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2016/50 du 1^{er} septembre 2016

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis a pour objet la communication de l'installation d'une plaque commémorative en l'honneur de Mme Françoise Giroud et pour célébrer les 100 ans de sa naissance à Lausanne dans le bâtiment qui se trouve aujourd'hui au numéro 53 de l'avenue Gabriel de Rumine. Il répond, ainsi, au postulat de Mme Natacha Litzistorf intitulé « *Un hommage à Mme Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance* ».

2. Biographie de Mme Françoise Giroud

Françoise Giroud, née France Léa Gurdji-Tova, est née à Lausanne le 21 septembre 1916, de parents turcs et juifs séfarades. Femme de culture, elle a, tout au long de sa carrière, œuvré et milité en faveur de la liberté de la femme.

Dès 1935, elle commence une carrière dans le cinéma à Paris et devient la première femme française scripte de cinéma. Elle sera, par la suite, assistante-metteur en scène, coscénariste et enfin scénariste. Ces différents métiers lui feront découvrir son talent pour l'écriture.

Pendant la guerre, elle devient agent de liaison dans la Résistance. Elle est arrêtée par la Gestapo et est incarcérée de mars à juin 1944. Au sortir de la guerre, elle est engagée comme directrice de rédaction (1945-1953) pour la création de Elle, alors magazine moderne et féministe. Elle fonde L'Express, en 1953 et reste à la tête de ce journal jusqu'en 1974, en tant que directrice de la rédaction, puis de la publication, et comme présidente du groupe Express-Union, entre 1970 et 1974. Elle fut la première femme journaliste à la tête d'un hebdomadaire politique pendant plus de deux décennies.

En ce qui concerne sa carrière politique, elle milite pour la modernisation sociale et devient secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de la Condition féminine, entre juillet 1974 et août 1976, où elle lance « cent une mesures » en faveur des femmes (mise en place de droits propres pour les femmes, lutte contre les discriminations, ouverture des métiers dits masculins, etc.). Puis elle devient secrétaire d'État à la Culture jusqu'en mars 1977. Elle quitte la politique en 1979. Elle décède à Paris le 19 janvier 2003.

3. Réalisation et pose

A l'occasion de l'année de son centième anniversaire et afin de rendre hommage à cette femme d'exception au rayonnement international, la Ville de Lausanne déposera une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble qui l'a vu naître, situé au 53 (anciennement 57) de l'avenue Gabriel de Rumine, et dont le propriétaire actuel est le groupe d'assurances Swiss Life S.A. (agence générale de Lausanne).

Après différents échanges préalables avec le propriétaire du bâtiment, la Municipalité a obtenu l'autorisation de poser une plaque commémorative de 50 x 30 cm sur la façade de l'entrée extérieure. La création et la pose de la plaque commémorative sont réalisées par l'office de signalétique urbaine suite à la proposition du projet de plaque soumis en juin 2016.

4. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf

Le postulat de Mme Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à Mme Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance » demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'honorer, de la manière qui lui siéra, les 100 ans de la naissance de Françoise Giroud, en 2016.

La Municipalité informe le Conseil communal, en réponse à ce postulat, qu'une plaque commémorative sera posée à l'endroit de la naissance de Mme Françoise Giroud. Cette plaque sera dévoilée le 21 septembre 2016, jour anniversaire de la naissance de Mme Françoise Giroud.

5. Aspects financiers

Les frais engendrés par la création et la pose de cette plaque commémorative sont pris en charge par le Service de la culture dans le cadre de son budget de fonctionnement. L'incidence financière est inférieure à CHF 5'000.-.

6. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/50 de la Municipalité, du 1^{er} septembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à Mme Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Grégoire Junod

La secrétaire adjointe : Sylvie Ecklin

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Manuel Donzé (CPV), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Nicola Di Giulio (PLC), Robert Joosten (Soc.), Gaëlle Lapique (Les Verts), Anita Messere (UDC), Bertrand Picard (PLR), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Paola Richard-de Paolis (Soc.), Yvan Salzmann (Soc.)

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport photocopié de M. Manuel Donzé (CPV), rapporteur : -

Présidence : Manuel Donzé (Le Centre)

Membres présent-e-s : Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) ; Mme Gaëlle Lapique (Verts) ; Mme Véronique Beetschen (Verts) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Yvan Salzmann (soc.) ; Jacques-Etienne Rastorfer (soc. ; remplace Mme Muriel Chenaux Mesnier) ; Robert Joosten (soc.) ; Bertrand Picard (PLR) ; Nicolas Di Giulio (PLC).

Membres excusées : Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR ; non remplacée) ; Mme Muriel Chenaux Mesnier (PLR) ; Mme Janine Resplendino (EàG ; non remplacée)

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration :

M. Le Syndic, Grégoire Junod

M. Michael Kinzer, Chef du Service de la culture (CD)

M. Alessandro Sfamini, assistant du Chef du Service de la culture

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Date et heure : 8 février 2017, 16h00-17h00

Le préavis répond à un postulat de Mme Natacha Litzistorf demandant à la ville de Lausanne d'étudier la possibilité d'honorer, de la manière qui lui siéra, les 100 ans de la naissance de Françoise Giroud en 2016.

Un conseiller communal se propose de représenter la postulante. Il explique que le présent rapport-préavis a pour objet l'installation (qui a déjà eu lieu le 21 septembre 2016) d'une plaque commémorative en l'honneur de Mme Françoise Giroud.

Mme Françoise Giroud, née France Léa Gourджи, a vu le jour à Lausanne le 21 septembre 1916, de parents turcs et juifs séfarades. Femme de culture, elle a, tout au long de sa carrière, œuvré et milité en faveur de la liberté de la femme.

Dès 1935, elle commence une carrière dans le cinéma à Paris et devient la première femme française scripte de cinéma. Elle sera, par la suite, assistante-metteur en scène et scénariste. Ces différents métiers lui feront découvrir son talent pour l'écriture. Elle est, par ailleurs, l'inventeur du terme « Nouvelle Vague » utilisé pour la première fois en 1957.

Pendant la guerre, elle devient agent de liaison dans la Résistance. Elle est arrêtée par la Gestapo et est incarcérée de mars à juin 1944. Au sortir de la guerre, elle est engagée comme directrice de rédaction pour la création de « Elle », alors magazine moderne et féministe. Elle co-fonde le magazine l'Express en 1953 avec M. Jean-Jacques Servan Schreiber, et reste à la tête de ce journal jusqu'en 1974 en tant que directrice de la rédaction, puis de la publication et comme présidente du groupe Express-Union, entre 1970 et 1974.

En ce qui concerne sa carrière politique, elle milite pour la modernisation sociale et devient secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de la Condition féminine, entre juillet

1974 et août 1976, où elle lance « cent une mesures » en faveur des femmes. Puis elle devient secrétaire d'Etat à la Culture jusqu'en mars 1977. Elle quitte la politique en 1979. Elle décède à Paris le 19 janvier 2003.

Monsieur le Syndic et les représentants du Service de la culture précisent les éléments suivants :

A l'occasion de l'année de son centième anniversaire et afin de rendre hommage à cette femme d'exception au rayonnement international, la Ville de Lausanne a déposé une plaque commémorative le 21 septembre 2016 lors d'une cérémonie d'inauguration. La plaque a été déposée sur la façade de l'immeuble qui l'a vu naître, situé au 53 (anciennement 57) de l'avenue Gabriel de Rumine, et dont le propriétaire actuel est un groupe d'assurance. Après différents échanges préalables avec le propriétaire du bâtiment, la Municipalité a obtenu l'autorisation de poser une plaque commémorative de 50 X 30 cm sur la façade de l'entrée extérieure.

Le texte inscrit sur la plaque a été validé en amont par la fille de Mme Françoise Giroud, à savoir Mme Caroline Eliacheff, qui remercie la Municipalité pour l'hommage rendu à sa mère. Voici le texte : « *Françoise Giroud, née France Léa Gourджи (1916-2003) a vu le jour dans cet immeuble. Femme de culture, écrivaine et journaliste elle a, tout au long de sa carrière, œuvré et milité en faveur de la liberté de la femme. Co-fondatrice du magazine l'Express, elle a marqué la politique française en portant haut ses fonctions de secrétaire d'Etat à la Condition féminine et à la Culture* ».

Après une discussion sur le rôle important qu'a joué Françoise Giroud pour la cause des femmes notamment, le président procède ensuite au vote de la conclusion du préavis.

Au vote, la conclusion : « d'approuver la réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf « Un hommage à Mme Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne » » est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

Discussion

Le président : – Monsieur le rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Manuel Donzé (CPV), rapporteur : – Non Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M^{me} Anita Messere (UDC) : – La plaque commémorant Françoise Giroud avait déjà été posée et corrigée quand la commission a eu lieu, mais je me permets quand même d'intervenir. Cela a coûté 5000 francs pour faire poser cette plaque, puis 1000 francs de plus afin de la corriger par la suite. Donc, à mon avis, on a mis la charrue avant les bœufs.

Tout d'abord Françoise Giroud n'a jamais évoqué Lausanne comme lieu de naissance, mais plutôt Genève. Il semble qu'elle ne connaissait pas son lieu de naissance de son vivant. Même si elle en avait eu connaissance, elle a façonné son passé à sa guise. Il est dit qu'elle a façonné sa statue et écrit le roman de sa vie.

Ensuite, toute féministe qu'elle s'est prétendue être, à l'instar de Simone de Beauvoir, elle fait partie de ces femmes passionnées et éprises d'hommes dont elles sont esclaves. Ses biographies mentionnent de trop nombreuses lettres de menace et d'insultes antisémites envers son ancien amant et ses proches. Par ailleurs, avec un groupe intellectuel (dont Jacques Attali et Bernard-Henri Lévy), elle fonde une association appelée « Action contre la faim », dont le comité est composé uniquement de juifs. Un bel exemple de communautarisme.

Durant son activité de journaliste, elle envoyait des reporters chez les intellectuels masculins en les faisant passer pour des nurses. Camus la détestait, c'est chez lui entre autres qu'elle a envoyé des fouines. Un sacré modèle de professionnalisme.

Enfin la plupart des féministes ne considèrent pas que le magazine *Elle* et Brigitte Bardot soient des modèles d'émancipation et des contributions essentielles à la cause des femmes. Pour ma part, je considère ce magazine frivole. Depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, il célèbre une femme désirable et idéale et qui satisfera son partenaire sur tous les points.

Il est dommage de ne pas avoir mieux réfléchi à cette dépense de 6000 francs pour cette plaque. Elle est très contestée. Je regrette qu'on n'ait pas mieux examiné son parcours avant de rendre hommage à une personne qui *n'a jamais cité Lausanne (M^{me} Messere renforce vocalement ces mots)*. En fait c'est assez typique de notre Municipalité : d'abord on exécute, après on se demande qui paie, et enfin on se dit que l'on fera mieux la prochaine fois.

Si je devais proposer une personne à qui rendre hommage ce serait sans doute à M. Katanishi, ou maître Katanishi. Il a pris dernièrement sa retraite, mais a formé deux générations de judokas. Pour lui il n'y aura certainement aucun sentier, aucune plaque. Rien du tout. Je pense qu'il en a fait beaucoup plus pour Lausanne que Françoise Giroud.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Alors je ne vais pas soutenir les propos polémiques de ma préopinante. Au contraire, je pense que Françoise Giroud a beaucoup apporté à la cause des femmes en politique.

Personnellement j'ai lu beaucoup de ses livres que j'ai toujours beaucoup apprécié. Chacun et chacune devrait les lire surtout lorsque l'on est dans la politique. Les sujets sur les coulisses du pouvoir en France sont très intéressants.

Voilà, je vais m'arrêter là sur la biographie de Françoise Giroud. Je crois que le propos n'est pas là ce soir.

C'est vrai que, sur le fonds, je peux personnellement soutenir ce rapport-préavis. Mais je ne me suis pas rendue à la séance de commission et j'aimerais m'expliquer à ce sujet ici ce soir au Conseil. J'ai estimé qu'être convoquée plus de cinq ou six mois après la pose de la plaque était en fait un manque de respect envers les conseillers communaux. Il me semble que tenir une séance, alors que la plaque était posée depuis fin septembre, n'avait plus raison d'être. En fait les conseillers communaux ne sont plus qu'une chambre d'enregistrement d'objets décidés par la Municipalité. Et je trouve que, dans le fonctionnement de ce Conseil, ça ne va plus. Résultat, j'ai décidé de ne pas aller à cette séance. J'ai même averti le président de cette commission de ne pas me remplacer, car je trouve que l'on peut faire l'économie de 80 francs. C'est une somme minime, mais c'est comme cela que commencent aussi les petites économies. A l'avenir il ne faudrait plus nommer de commission lorsque l'objet est caduc. Alors convoquons les commissions en urgence, faisons les choses dans l'ordre, mais au moins que la séance ait lieu avant que l'objet soit posé en ville de Lausanne, comme dans ce cas.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je ne vais pas entrer en matière, ni sur la polémique par rapport à la personnalité de M^{me} Giroud, ni sur des questions de procédure. Je vais parler du fond. Effectivement ce postulat a été déposé par notre ancienne collègue au groupe des Verts, M^{me} Litzistorf, maintenant devenue municipale.

Nous sommes globalement bien sûr satisfaits avec le fait que la Ville a réagi. Elle a donné une réponse à ce postulat en posant justement cette plaque commémorative, ce qui est à saluer.

Il est juste et important, à notre avis, que la Ville de Lausanne mette en avant ces personnalités, des personnalités qui ont eu une importance, qui ont marqué l'histoire de la ville de Lausanne, voire même en Europe par rapport à leurs engagements culturels, intellectuels et autres. Cette action est d'autant plus à saluer car les initiatives émanant de personnalités féminines sont trop peu nombreuses, et encore aujourd'hui.

Nous rappelons ici que les Verts ont également déposé une interpellation verte, l'année passée, afin de donner plus de noms féminins à des rues ou des places.

Voilà, les Verts sont globalement satisfaits et remercient la Municipalité. Ils vous invitent évidemment à accepter la réponse à ce postulat.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) :– Comme l'affaire était réglée et la plaque posée, le groupe Socialiste ne voyait pas la nécessité d'intervenir sur ce point. De plus nous étions largement favorables à la demande déposée par M^{me} Litzistorf.

Ceci étant nous ne pouvons pas laisser dire autant d'inepties, comme entendues ce soir, sur une personnalité de cette ampleur, donc je me vois un peu forcée de réagir.

M^{me} Messere peut préférer les judokas aux auteurs. Elle peut préférer les sportifs aux féministes. Il n'y a pas de problème. Mais cela ne l'autorise pas non plus à toutes les dérives qui sont à la limite de l'antisémitisme. Un engagement artistique ne se mesure pas au nombre de citations de la Ville de Lausanne dans une œuvre littéraire.

Donc j'approuve la pose de cette plaque, mais je regrette les modalités du processus. Il faut faire attention à ce que l'on dit, les temps sont durs, mais ce n'est pas une raison pour s'autoriser des dérives racistes.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne vais pas revenir sur les propos de M^{me} Messere, auxquels il a déjà été répondu dans ce Conseil, et sur l'apport évident de Françoise Giroud à l'histoire de la France, en général, mais plus largement à son rôle extrêmement important pour le féminisme, mais aussi dans le journalisme.

J'aimerais quand même répondre à la question soulevée par M^{me} Bettschart et lui dire que je partage, en partie, son avis. En fait je ne sais pas comment nous aurions pu faire autrement puisque nous sommes en face d'un postulat avec une demande qui relève de la compétence exclusive de la Municipalité.

Donc nous avons agi pour donner suite au postulat. Nous avons agi dans le respect de la date du centenaire. La plaque aurait pu être posée plus tard, mais une cérémonie symbolique a été organisée à la date du centenaire au mois de septembre dernier.

Au regard des procédures : lors du dépôt d'un postulat et renvoi de celui-ci à la Municipalité, nous devons quittance l'affaire par le biais d'un préavis.

Ce soir nous vous présentons un préavis vous demandant de prendre acte d'un élément relatif à une compétence municipale. Il est vrai que la Municipalité aurait dû veiller effectivement à répondre plus tôt afin que le Conseil puisse traiter le préavis – au moins théoriquement avec une urgence qu'il se serait accordée à lui-même – plus tôt, soit avant la pose de la plaque. Mais honnêtement, notre système institutionnel a atteint ici ses limites et il nous oblige à répondre aux postulats déposés. Je crois normal que cela soit fait, quand bien même cela touche des aspects de notre compétence, lesquels sont déjà en œuvre.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit, il y a eu d'autres cas de figure. Il y en aura encore d'autres puisque vous êtes relativement productifs en matière de postulats. La remarque vaut pour tous les groupes, pas seulement pour vous madame Bettschart. Le Conseil est particulièrement productif, pas seulement pour des objets de sa compétence, mais aussi de la compétence de la Municipalité. Donc il nous arrive d'y donner suite avant de vous avoir répondu. Voilà ce sont des choses qui arrivent.

Sur le fond je pense que c'est bien car cela nous permet de prioriser et mettre plus tôt des moyens pour la mise en œuvre des postulats qui sont déposés, que d'attendre forcément une réponse formelle avant de le faire. Mais il en découle quelques fois ce type de problème relevé ici.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je remercie M. le syndic pour ses réponses. Actuellement le Règlement du Conseil communal est en révision. Ne serait-il pas possible, avec les moyens électroniques que nous connaissons, de prévoir, dans ce genre de cas, une procédure plus allégée qui évite la nomination d'une commission ? Je propose que la commission chargée de la révision du Règlement réfléchisse à cette question. C'est une

suggestion, mais je pense qu'il serait opportun de régler ce genre de situation. Ces séances prennent du temps à chaque commissaire, chaque conseiller communal, qui est politicien de milice, et il est pris souvent sur son temps de travail.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : — Je crois qu'il faut préciser, pour ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas tous les éléments en leur possession, que le rapport-préavis de la Municipalité est daté du 1^{er} septembre, que la pose et la date de la commémoration du centième anniversaire de Françoise Giroud était le 21 septembre. Donc le Conseil a bien été informé.

Il est vrai que la Municipalité n'attendait pas la décision du Conseil pour effectuer la pose de la plaque, mais le Conseil en a bien été informé avant la pose. Ensuite il y a les délais, la réunion de la commission et la progression dans l'ordre du jour, qui font que ce soir l'objet est traité. Il me semble assez important de rendre cette élégance à la Municipalité par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure.

Fin de la discussion

M. Manuel Donzé (CPV) : – La commission a accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Litzistorf par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Vote

La réponse au postulat Natacha Litzistorf est adoptée à une large majorité, 1 avis contraire et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/50 de la Municipalité, du 1^{er} septembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance ».

Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice, Jean-Christophe Birchler (CPV), Jean-François Cachin (PLR), Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Xavier Company (Les Verts), Guy Gaudard (PLR), Pedro Martin (Soc.), Philippe Mivelaz (Soc.), Henri Ricart (PLC), Yvan Salzmänn (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC)

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie

Rapport photocopié de M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice : -

Présidence : M^{me} Véronique Beetschen, Les Verts

Membres présents : M. Xavier Company, Les Verts

M. Yvan Salzmänn, PS

M. Pedro Martin, PS

M^{me} Muriel Chenaux, PS - remplace M^{me} Gianna Marly

	M. Philippe Mivelaz, PS
	M. Guy Gaudard, PLR
	M. Jean-François Cachin, PLR
	M. Henri Ricart, PLC
	M. Jean-Christophe Birchler, Le Centre
	Mme Sandrine Schlienger, UDC
Membres excusés :	Mme Céline Misiego, Ensemble à gauche
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur Sécurité et économie M. Christian Pannatier, chef unité Proximité, partenariats et multiculturalité, Corps de police
Invité-e(-s) :	Aucun
Notes de séances	Mme Mélissa Lagnaz

Lieu : Port-Franc 18, 1^{er} étage, salle 157

Date : 25 janvier 2017

Début et fin de la séance : 08 h 01 – 09 h 03

La présidente donne la parole à M. Hildbrand afin qu'il puisse présenter les employés de la ville qui l'accompagnent.

Le directeur présente le capitaine Christian Pannatier, chef de la division Proximité, partenariats et multiculturalité au Corps de police et Mme Mélissa Lagnaz, secrétaire, pour les notes de séance. M. Hildbrand n'a rien à rajouter, la séance du jour concernant une éventuelle prise en considération d'un préavis au conseil communal et donc sans prise de position formelle.

La présidente donne la parole au postulant.

Le postulant lit son argumentation aux membres de la Commission :

« Un poste de police au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc.

La population lausannoise permanente de 133'500 habitants (total 143'200) augmente régulièrement depuis 1997. La croissance depuis 2000 est de 22'200 habitants.

Les zones foraines se divisent en trois secteurs : Les Râpes, Montheron et Vernand. Situées hors de la zone urbaine de la ville, les zones foraines comportent, comme l'indique le nom, de grandes surfaces boisées, consacrées, entre autres, à la détente. Le parc de logements, en constante évolution, est caractérisé par de grands logements et une part importante de villas individuelles. La population est en progression constante depuis les années 80 ; période marquée par la vague d'étalement urbain observée dans toutes les grandes villes du pays. Les familles avec enfants sont nombreuses.

Relevons également dernièrement l'agrandissement de l'école hôtelière de Lausanne avec la construction de nouveaux bâtiments et logements pour les étudiants, ainsi que les multiples futurs projets de construction dans les zones foraines que nous voyons au travers de poteaux et mises à l'enquête.

Il est important de savoir que les zones foraines représentent 56% du territoire lausannois avec actuellement environ 4'000 habitants dont plus de 3'600 résidents, rien que pour le secteur des Râpes et qui vont comme nous pouvons le constater en forte progression ; les Râpes étant l'endroit où il reste encore des choses à construire.

Il ne faut pas oublier la population dite de passage telle que les sportifs, promeneurs, familles et autres qui n'est pas chiffrée et qui profite toute l'année des infrastructures mises en place pour ces derniers. Nous avons la fameuse plaine de Mauverney avec les luges, des pistes vitae, tout ce qui est mis en place pour les vélos, ...

Le restant du territoire, soit 44% que représente Lausanne ville avec une population de 140'000 habitants (environ), la sécurité est gérée par :

- *6 postes de quartiers : Chailly - Sallaz - Pontaise - Flon - Ouchy - Gare (Cour étant fermé depuis 2016)*
- *1 poste central : l'Hôtel de Police à la rue St-Martin 33*
- *1 véhicule faisant office de Poste de Quartier Mobile (destiné plus pour les quartiers hétéroclites et difficiles du centre-ville)*

La police assure pour ce centre-ville un délai d'intervention, pour les cas urgents, de 2 à 4 minutes. Délai qui a toujours été donné, de la réception de l'appel à l'arrivée sur place.

Force est d'admettre et de constater que l'activité de la police municipale de Lausanne, qui est à mettre en lien avec le nombre d'habitants des zones précitées, a fortement augmenté. Cette croissance de résidents a également eu pour corollaire une augmentation de la criminalité, des vols, des vols par effraction, des incivilités, ainsi que des problèmes de trafic routier. Relevons également qu'une augmentation de la délinquance est aussi à joindre à ce bilan.

Cette évolution se traduit par l'augmentation constante de l'insécurité des résidents de ces zones foraines et d'un renforcement du sentiment d'insécurité. Dernièrement, nous apprenons la construction (en catimini) d'un bâtiment qui sera loué par son propriétaire à l'EVAM, et prévu au logement de réfugiés pour début 2017 (peut-être ceux de l'auberge du Chalet-à-Gobet ?).

Pour mémoire, jusque dans les années 1980, un poste de quartier fixe était installé dans le bâtiment de la poste à Vers-chez-les-Blanc. Cet office de police a été fermé principalement pour des motifs financiers et d'organisation du corps de police. A cette époque, la population était entre 600 et 700 habitants.

A ce jour, les habitants des zones foraines qui ont besoin des services, de l'action ou de l'engagement de la police, que ce soit dans le cadre de plaintes, de contacts humains, de demandes d'informations, de constats ou d'action de prévention, n'ont d'autres possibilités que de se déplacer au centre-ville de Lausanne, car le poste de police d'Epalinges est également fermé. Cette situation ne s'apparente pas à une réflexion de police dite de proximité.

De plus, la croissance de la mobilité urbaine et du trafic dans le secteur de la partie supérieure de la route de Berne provoque un ralentissement de trafic important, les interventions de la police municipale de Lausanne dans les zones foraines nécessitent aujourd'hui plus de temps. Ce temps d'attente de l'intervention des services de police accroît le sentiment d'insécurité. Ramenant le temps des interventions urgentes entre 20 et 30 minutes, nous sommes très loin des 2 à 4 minutes du centre-ville. Ce qui laisse la population des zones foraines seule face à ses problèmes malgré le fait qu'elle est lausannoise et qu'elle contribue également par le biais de sa population et de ses impôts, au développement lausannois ainsi qu'au maintien de l'ordre.

Vu ce qui précède, le PLC Parti-libéral-conservateur, et conformément aux attentes de nombreux habitants des zones foraines, nous demandons à la Municipalité, l'étude de l'ouverture d'un poste de quartier, fixe, afin d'avoir les mêmes garanties, les mêmes prestations et la même proximité que les habitants du centre-ville avec sa police. Démontrant ainsi les préoccupations de la municipalité pour l'ensemble de ses administrés. »

La présidente ouvre la discussion générale.

Un commissaire juge inutile d'alerter la population avant d'avoir identifié les problèmes rencontrés à Vers-chez-les-Blanc. Il ne voit pas quels problèmes se posant à Vers-chez-les-Blanc ou dans la région des Râpes nécessiteraient l'ouverture d'un poste de police. Le coût annuel d'une telle ouverture est aussi inconnu ; on peut supposer qu'un seul agent ne suffirait pas en cas d'intervention. Le commissaire a une autre proposition à faire, laquelle fera sûrement l'objet d'un postulat: élargir la réflexion globale de Chailly-La Sallaz et intégrer Vers-chez-les-Blanc au dispositif de ces 2 quartiers. On pourrait imaginer un poste de police mobile qui viendrait certains jours de la semaine à Vers-chez-les-Blanc ou dans le secteur. Les habitants seraient avisés des jours où ce véhicule se déplacerait. Le nombre de patrouilles qui circulent à Vers-chez-les-Blanc et dans son secteur pourrait être augmenté. Pour résumer, le commissaire ne voit pas l'intérêt d'ouvrir un poste de police à Vers-chez-les-Blanc. Il existe d'autres possibilités pour garantir une certaine proximité.

Un commissaire précise qu'il ne faut pas oublier Montheron et Vernand. Il souhaiterait connaître les statistiques des événements survenus dans ces secteurs ces dernières années qui pourraient nous renseigner sur l'engagement policier, soit pour des infractions, soit pour des contrôles. Il rejoint son préopinant concernant le poste de police mobile, qui pourrait être plus souvent présent dans les zones foraines.

Une commissaire souhaite savoir quel serait l'avantage d'un poste de police par rapport au système actuel. Elle habite dans le quartier de Cour, où le poste a été fermé en 2016. Une présence policière mobile régulière est constatée, de jour comme de nuit, contrebalançant ainsi la fermeture du poste de police. Elle n'a pas l'impression qu'à Cour, les habitants regrettent la fermeture du poste. Par contre, ils sont très attachés à sentir une présence policière régulière, y compris de jour. Concernant Vernand, la commissaire souhaite savoir comment cela se passe lorsqu'une présence policière est sollicitée, ce secteur étant particulièrement éloigné.

Un commissaire se demande s'il existe une collaboration avec la police cantonale vaudoise dans ces secteurs et quelles infractions y sont constatées.

Un commissaire est surpris par certains éléments du postulat, notamment la relation entre l'accroissement de la population et l'augmentation de la criminalité. Le commissaire préférerait disposer de chiffres afin de vérifier s'il est justifié ou non d'intervenir dans le secteur de Vers-chez-les-Blanc. S'il s'avère que la criminalité augmente, et si des interventions sont nécessaires, il n'est pas persuadé qu'un ou deux agents derrière un guichet suffiraient à diminuer la criminalité. Les solutions mobiles paraissent plus opportunes.

Si on regarde aujourd'hui ce qui est à disposition des zones foraines, on constate que la Gendarmerie est présente à la Blécherette, au Mont, à Oron, à Echallens ; la Police lausannoise à Chailly et La Sallaz ; et l'Est lausannois est couvert dans les secteurs Belmont, Pully et Savigny. Une capacité d'intervention existe donc, ainsi qu'une capacité d'accès relativement rapide. Le temps en voiture ne semble pas plus long que celui d'un habitant du centre-ville à pied, ce qui semble acceptable. Ce commissaire rejoint la proposition d'un préopinant, à savoir d'envisager des solutions mobiles et plus légères.

Le postulant précise que le véhicule d'intervention à Chailly/Sallaz est un scooter, ce qui veut dire qu'une seule personne peut l'utiliser. Il ne pense pas qu'il serait judicieux de faire intervenir un policier seul lorsqu'il ne connaît pas la cause du problème. Selon lui, la police de proximité consiste à avoir un contact entre la police et la population pour rassurer celle-ci, créer un lien et permettre à la police de disposer d'informations pour ses interventions. Or, il ne voit que peu de policiers dans cette zone. En tant qu'habitant de Vers-chez-les-Blanc, il est obligé de se déplacer en ville pour bénéficier d'un contact direct avec la police à la place du téléphone, qui reste très anonyme.

Un commissaire doute qu'un poste de police fixe puisse changer cette situation.

Le postulant affirme que la visibilité policière est dissuasive. Un poste de police mobile ne peut venir que rarement, étant peut-être engagé ailleurs. Jusqu'à présent, le poste de police mobile n'a été vu qu'une ou deux fois à Vers-chez-les-Blanc, lorsqu'il y avait des manifestations.

Un commissaire se demande s'il s'agit de la bonne solution. Il doute que le délai d'intervention soit amélioré par l'ouverture d'un poste fixe ; il s'agirait simplement d'un guichet en plus. En outre, un poste fixe à Vers-chez-les-Blanc ne couvrirait pas les zones foraines dans leur totalité et n'apporterait rien à Vernand. Ce commissaire aimerait par ailleurs connaître la fréquence des patrouilles dans le secteur et si une augmentation de ces patrouilles a été envisagée. Selon lui, une police de proximité se crée sur le long terme. L'augmentation des patrouilles apporterait une réactivité plus importante que la création d'un poste fixe avec un ou deux agents munis d'un scooter.

Un commissaire ressort quelques chiffres. Le nombre d'infractions n'a jamais été aussi bas (-18.5% en 2014, -22.2% en 2015). Des opérations de visibilité ont été mises sur pied, de même qu'une brigade cambriolage. Les infractions par habitant ont diminué de 23%. Les patrouilles pédestres ont augmenté de 15%. Un poste de police mobile existe déjà et tourne 5 jours par semaine sur tout le territoire lausannois. Ce commissaire s'est renseigné sur les heures d'ouverture d'un poste de police de la police cantonale, lesquelles étaient très limitées. En dehors de ces heures, la seule possibilité de prendre rendez-vous était par téléphone. Actuellement, il y existe une possibilité de déposer plainte par Internet. Il se demande si cette possibilité ne concerne que la police cantonale.

Un commissaire pense que le capitaine Pannatier devrait donner une information sur l'organisation des patrouilles qui sont de permanence en mouvement au centre-ville de Lausanne et en périphérie. Quelles sont les remarques sur le temps d'intervention de 20-30 minutes, qui semble particulièrement long ? Le temps d'intervention des pompiers pour aller à Vers-chez-les-Blanc est de 8-10 minutes. Quel est l'avis de la police à ce sujet ?

Un commissaire s'interroge sur la question du sentiment d'insécurité et sur le sous-entendu stipulant que la sécurité n'est pas garantie. Nous ne semblons pas vivre dans une zone de non-droit. Statistiquement, il ne semble pas y avoir plus de cambriolages à Vers-chez-les-Blanc qu'ailleurs et le sentiment d'insécurité ne semble pas y être plus grand qu'au centre de Lausanne. Est-ce que cela suffit pour créer un poste fixe, au coût considérable ? Une police mobile semble plus efficace.

Une commissaire relève que si Vers-chez-les-Blanc disposait d'un poste de police fixe, ce ne sont pas ces un ou deux policiers qui pourraient intervenir en cas de grave infraction. En outre, elle n'a pas l'impression qu'un sentiment d'insécurité prédomine à Vers-chez-les-Blanc. Au contraire, trop de patrouilles peuvent créer ce sentiment d'insécurité.

La présidente donne la parole aux représentants de la municipalité pour apporter les réponses aux questions posées.

Le directeur souhaite faire quelques remarques d'ordre politique et en lien avec la fermeture du poste de Cour. La question s'est posée de savoir quelles étaient les prestations des différents postes de quartier. Il a été constaté que le poste de l'avenue de Cour était ouvert deux jours par semaine, comme à Ouchy. Après analyse, l'idée a été de rassembler les différentes forces de façon à ouvrir le poste d'Ouchy toute la semaine, offrant ainsi plus de facilités aux personnes qui doivent s'adresser à la police hors urgence. Il faut bien faire la distinction de ce qui peut être fait, ou non, depuis un poste de quartier. Le temps d'intervention peut être plus long qu'au centre-ville, mais les habitants ont la possibilité de bénéficier d'un point de contact ouvert en permanence. La difficulté de l'ouverture d'un poste de police a trait aux moyens à consacrer.

M. Hildbrand est dubitatif sur le but du postulat. Ce n'est pas le municipal en charge de la police qui dit qu'il aimerait une patrouille à telle heure, à tel endroit. Les professionnels examinent la façon dont les choses doivent être faites. La politique n'a pas à ordonner de

mesures opérationnelles, mais elle peut donner un cadre, des indications. Il faut que chacun travaille à son niveau. Le Conseil communal donne les grandes lignes, valide un certain nombre d'options. L'Exécutif exécute les décisions. Nous sommes ici dans une zone grise avec ce postulat. Le Conseil communal peut se saisir d'un certain nombre d'idées, mais il a aussi l'obligation d'en tirer les conséquences, y compris financières. Dans l'administration, on se bat pour des 10^{ème} de poste, donc si on veut 2 policiers supplémentaires, en poste, 2 jours par semaine, il faut définir ce que nous engageons à l'extérieur pour assurer la sécurité. Le problème est que ce que nous ferons là, nous ne le ferons pas ailleurs.

Le travail des postes de quartier n'est pas d'envoyer des forces en cas d'urgence. Pour les interventions, il ne faudrait pas un poste de quartier, mais une véritable « caserne ». La question est de savoir ce qui y serait fait. S'il s'agit de vendre un certain nombre de macarons ou d'enregistrer une plainte, la question de l'urgence et de la disponibilité se pose.

Pour ce qui est de l'engagement du poste de police mobile, il s'agit de questions liées à la typologie d'un quartier, aux problèmes de visibilité et de contacts avec une partie de la population. Les problèmes relevés à Vers-chez-les-Blanc sont surtout des cambriolages. Le poste de quartier, dans ce cas, a peut-être un impact, mais pas direct. Si on veut lutter contre l'insécurité, le bon moyen n'est pas celui-là. Les tendances politiques de tout bord vont dans le sens d'un renforcement des contacts entre la population et la police. La force de la police est basée en grande partie sur le respect que la population lui porte. Par ailleurs, le développement futur est à Vernand concernant l'accroissement massif de la population.

Le capitaine présente l'engagement du poste de police mobile (PPMob) qui fonctionne plutôt à l'extérieur du centre-ville, a contrario des postes de quartier, afin de ne pas doubler la présence. Ce PPMob va dans les zones foraines et se déplace également sur demande.

Si on écoute la population, certains veulent une enseigne, comme la Poste par exemple, d'autres veulent des gens en uniforme, à pied, avec qui échanger. La volonté est de donner aux gens la possibilité d'avoir un contact humain avec les agents ; cela étant, les postes comportant deux agents sont très souvent fermés pour des questions opérationnelles. Le capitaine milite pour des espaces un peu plus importants en effectifs, mais concentrés.

Les postes de quartier disposent de scooter, de vélos électriques, mais pas de voiture. La question de la disponibilité « véhicule » vient du centre-ville, via l'hôtel de police et les patrouilles de Police-secours, qui se déplacent, en urgence ou non, dans la ville. A terme, il n'est pas impossible que certains postes de quartier disposent d'un petit véhicule qui permettrait d'être plus rapidement sur place. Le but n'est toutefois pas l'intervention d'urgence. Prioritairement, il s'agit de service au public, de disponibilité, de réponses et de résolutions de problèmes.

La collaboration avec la police cantonale est clairement définie. Chacune a son territoire et respecte celui de l'autre. Il existe des collaborations sur certaines interventions. A Epalinges, c'est la police cantonale qui se déplace. A Vernand, c'est Lausanne qui intervient. Les collègues de la police cantonale écoutent nos ondes et donnent un coup de main s'ils sont dans le secteur. Le fonctionnement est identique avec les polices du bord du lac.

Une soirée de prévention a été organisée il y a quelques années à Vers-chez-les-Blanc, comme dans d'autres quartiers. 25 habitants étaient présents, ce qui était considéré comme belle participation. Ce sont souvent les mêmes types de population qui assistent à ce genre de soirées, principalement parce qu'elles ont été confrontées à un cambriolage. Vers-chez-les-Blanc n'est pas une zone plus criminogène qu'une autre. Bien que cette année, les cambriolages soient en hausse, cela ne veut pas dire que les zones foraines soient touchées.

Le poste du Flon comprend vingt collaborateurs qui fonctionnent également le week-end ; Ouchy en a six, mais ce chiffre va sûrement augmenter en été. Ce sont de gros effectifs.

Il faut faire la distinction entre les patrouilles en véhicule ou à pied. Les statistiques démontrent qu'une voiture n'a presque aucun impact sur la réduction du sentiment d'insécurité. Par contre, un piéton ou un équipage de PPMob ont plus d'impact. Les agents vont aussi chercher le contact auprès des habitants et des commerçants afin de sentir le pouls des quartiers. Il faut bien admettre que nous n'avons pas le pouls de Vers-chez-les-Blanc comme nous avons celui du Flon ou de la Gare.

Le dépôt de plainte électronique est possible. Il s'agit d'une plateforme cantonale. Le service n'est pas encore très performant, car les gens doivent tout de même se déplacer pour signer la plainte (obligation légale). Très souvent, les gens appellent pour prendre rendez-vous. Pour les personnes âgées, les policiers se déplacent également à domicile.

Concernant le délai de 20-30 minutes, ce dernier semble long pour aller à Vers-chez-les-Blanc. Ce qui est sûr, c'est que si une patrouille est déjà prise sur une opération particulière où il y a plus de nécessité, la priorisation est faite par le centraliste et le délai sera plus long. Cette situation peut également se produire au centre-ville en fonction de l'activité. Il faut bien distinguer l'intervention de la notion de prévention et de réponse au public.

Le postulant aimerait connaître le rôle de la police de proximité vis-à-vis du public.

Le directeur précise que la commission est là pour traiter de la prise en considération d'un postulat. Le rôle de cette commission n'est pas de mener une réflexion complète sur les différentes formes d'engagement de la police. Le rôle de la police de proximité est de répondre à un certain nombre de besoins de la population, mais les ressources sont limitées. Le rôle d'un poste de quartier est d'enregistrer des plaintes, de fournir un certain nombre de prestations à la population en termes d'informations, de prises de contact. Il y a un rôle d'ilotage et de remontée des informations.

Le capitaine précise que Police-secours intervient principalement lorsqu'un appel arrive à la centrale et dans des situations d'urgence. Son but est de mettre fin à une situation criminelle, délictueuse, voire d'insécurité. Le rôle de la proximité est d'essayer de comprendre pourquoi et de réduire le risque de répétition. C'est prendre en considération non seulement l'acteur, la victime, l'auteur, mais aussi évaluer si d'autres acteurs sont à impliquer. On travaille aussi en réseau, les services de la ville sont énormément impliqués. Il faut tisser des liens et trouver des solutions pérennes, toutefois, la solution est souvent individuelle et il est difficile de trouver une solution de groupe. On peut éventuellement avoir des solutions de quartiers. On peut toucher une population, mais pas toute la ville.

Un commissaire n'a pas le sentiment que les zones foraines sont abandonnées des forces de l'ordre. Il pense qu'une vraie réflexion sur la sécurité est menée. Dans le fond, le postulat, qui prétend résoudre un problème d'insécurité, pourrait avoir l'effet contraire.

Un commissaire demande une précision concernant le poste de police mobile. Est-il possible de connaître son horaire et son itinéraire ou cela se décide-t-il sur un temps court ? Sur la base de quel critère ce parcours est-il déterminé ?

Le directeur répond qu'il ne s'agit pas d'un tournus préétabli. Certaines opérations sont fixées à l'avance, mais il s'agit également de choix d'opportunité, en fonction des phénomènes.

Le capitaine précise qu'un horaire fixe serait contraignant. Les responsables engagent le poste mobile dans des secteurs où la situation est tendue. Si un planning prédéfini le prévoyait à Chailly par exemple, il ne pourrait pas être utilisé ailleurs, là où il serait peut-être plus utile opérationnellement. La gendarmerie avise la population de la présence du poste mobile, via son site Internet, mais elle dispose de trois bus. Nous devons garder une liberté d'action.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** soumet au vote la prise en considération du postulat.

Conclusion de la commission

La commission **refuse** la prise en considération du postulat de M. Henri Ricart par **9 voix contre, 1 voix pour et une abstention.**

Discussion

Le président : – Madame la rapportrice, avez-vous quelque chose à rajouter à votre rapport ?

M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice : – Non Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Sans surprise, tout comme la commission dans son immense majorité, le groupe Socialiste, dans son ensemble, refusera la prise en considération du postulat de M. Henri Ricart.

La demande d'un poste fixe à Vers-chez-les-Blanc ne répond pas aux problèmes qui peuvent se poser, en particulier aux problèmes de cambriolages. Il y a d'autres moyens, qui ont d'ailleurs été évoqués en commission, qui y répondront beaucoup mieux. Dès lors, la position du groupe est de refuser la prise en considération.

M. Henri Ricart (PLC) : – Je ne vais pas vous lire mon postulat, que vous connaissez déjà, mais j'aimerais essayer de mieux vous faire comprendre notre démarche.

Mon postulat, intitulé « Un poste de police au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blancs », vise à améliorer l'accès aux prestations publiques, en particulier à celles fournies par la police pour les citoyens lausannois qui résident dans ces zones foraines.

Je ne parlerai pas non plus de mon postulat du secteur de Vernand, bien que Vernand fasse partie intégrante des zones foraines, mais il est plus proche du centre-ville que des hauts de la ville. Il n'est ainsi pas visé par mon postulat.

Habitants des zones foraines, mon collègue de parti M. Nicola Di Giulio et moi-même, avons été approchés, à de nombreuses reprises, par des citoyens du haut de la ville. Ils sont certes heureux de voir leur région s'agrandir et se développer, mais ils s'inquiètent toutefois du manque de contact avec les gens de la maréchaussée. La police a, en plus de sa mission principale d'assurer la sécurité, un rôle social évident : rassurer et maintenir un échange et un lien avec les autorités. Nous considérons que cette aspiration de nos concitoyens des zones foraines est parfaitement légitime et nous souhaitons y répondre par ce postulat.

Le PLC estime également que, comme tout citoyen, les habitants des zones foraines ont le droit de bénéficier d'une présence policière régulière. Celle-ci ne doit pas être limitée aux événements sportifs comme la journée du vélo, le triathlon qui est organisé par la Gendarmerie, les concours équestres, etc. ; et en hiver durant les journées de luge, de simples passages en voiture sont trop ponctuels et anonymes pour créer un lien.

Les zones foraines représentent 56 % du territoire lausannois, soit 2323,7 hectares, et 3311 habitants, chiffre que nous avons pris sur le site de Lausanne et qui s'arrête à 2015. Ce dernier chiffre va en forte progression, car nous avons l'agrandissement de l'Ecole hôtelière de Lausanne avec la construction de nouveaux bâtiments et logements pour plus d'une centaine d'étudiants, ainsi que les nombreux projets de construction à venir. Il ne faut pas oublier non plus la population dite de passage, telle que les sportifs qui viennent courir ou faire du VTT, les promeneurs, les familles avec et sans enfants et autres qui viennent toute l'année se détendre. Nous ne disposons pas d'un chiffre précis sur cette catégorie de population, mais ils sont nombreux à venir profiter de la beauté et du calme des zones des hauts de la ville.

A ce jour, les habitants des zones foraines de Montblesson, Montheron, Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, qui ont besoin des services de la police, n'ont d'autre possibilité,

pour ceux qui le peuvent, que de se déplacer au centre-ville. Pour ceux qui ne le savent pas, le poste de police d'Epalinges est également fermé.

La croissance de la mobilité urbaine et du trafic dans la partie supérieure de la route de Berne provoque un ralentissement de trafic important. Les interventions urgentes de la police dans les zones foraines nécessitent aujourd'hui plus de temps. Ce temps d'attente de l'intervention des services de police accroît le sentiment d'insécurité. Comme je l'ai dit lors de la présentation de mon postulat, la police de Lausanne assure pour le centre-ville un délai d'intervention, pour les cas urgents, de deux à quatre minutes, mais ce délai passe de vingt à trente minutes pour les zones foraines. Il y a une différence très importante.

M. Gaudard s'est inspiré de mon postulat pour en déposer un à son tour, et je le remercie très sincèrement, car cela démontre bien le bien-fondé de notre démarche. Il l'a présenté dernièrement en demandant à la Municipalité des passages plus réguliers ou une présence policière plus fréquente.

Comme déjà dit plus en amont, les passages en voiture restent anonymes faute de contact avec la population. De plus, cette solution ne correspond pas à une approche de police dite de proximité. Certains ont évoqué la possibilité d'un poste de quartier mobile, donc un véhicule qui pourrait, en tout cas au début, remplacer le poste de quartier fixe. A notre sens c'est une solution insuffisante. En effet, un local en dur présente des avantages conséquents, à savoir une meilleure sécurité pour le personnel œuvrant, une salle d'attente pour les gens qui viennent, un local d'audition, un box ou un local de maintien, ainsi qu'un véhicule de patrouille qui leur permet de se déplacer directement depuis les zones foraines.

Le PLC souhaiterait avoir un poste de police avec des horaires d'ouverture comme à Chailly ou à la Sallaz. Celui-ci pourrait, dans un premier temps, palier ce manque de contact et également garantir certaines interventions. Pour la suite, le temps fera son travail.

Pour mémoire, jusque dans les années quatre-vingt, alors que la population était bien moindre, un poste de quartier fixe était installé dans le bâtiment de la poste à Vers-chez-les-Blanc. Cet office a été fermé principalement pour des motifs financiers et d'organisation du Corps de police, et il est parti dans l'oubli.

Le PLC comprend l'approche de la Municipalité qui souhaite accorder la priorité à la Ville, plus peuplée et plus dense. Mais nous considérons que nos citoyens des hauts ont aussi le droit de bénéficier de l'excellente réactivité de notre Corps de police. Avec ce postulat, le Conseil communal a l'occasion de montrer son attachement à la qualité de vie des habitants des zones foraines. Ceux-ci font partie intégrante de la Commune de Lausanne. En tant que contribuables lausannois, ils doivent pouvoir bénéficier des mêmes garanties, des mêmes prestations et de la même proximité avec sa police et avec les autorités que les habitants du centre-ville. C'est au fond une question d'égalité de traitement.

M. Xavier Company (Les Verts) : – La création d'un poste fixe, contrairement à ce qu'indique le postulant et comme cela a été discuté en commission, ne raccourcira pas le délai d'intervention de la police en cas d'urgence. Il n'y aura pas de policiers patrouillant dans les rues de Vers-chez-les-Blanc ou des hauts de Lausanne. Ce sera uniquement un guichet ouvert quelques heures par semaine, derrière lequel se tient un voire deux policiers disposant d'un scooter leur permettant de circuler dans les rues. Si une urgence se déclare, ce sera de toute façon des policiers du centre-ville qui interviendront.

Donc nous ne comprenons pas, malgré les explications données en commission, pourquoi le postulant indique toujours l'élément du raccourcissement du délai d'intervention, puisque cela n'est pas le cas. Cela aurait pour conséquence de coûter des heures d'ouverture à d'autres postes de police, comme signalé en commission et comme indiqué dans le rapport, et il faudrait fermer d'autres postes de proximité pour compenser la présence de policiers à Vers-chez-les-Blanc.

Ce poste ne serait utile qu'aux habitants de Vers-chez-les-Blanc ; puisque si l'on se déplace dans d'autres zones foraines, Chailly est plus proche d'autres postes et je doute que les habitants de Vernand soient très concernés par un poste de police à Vers-chez-les-Blanc. Cela va coûter de l'argent sans y assurer une intervention meilleure. Au fond nous ne comprenons pas quelle est la vraie nécessité de ce poste de police, puisque les interventions qui sont demandées à Vers-chez-les-Blanc sont principalement de l'ordre du cambriolage. Je doute qu'il y ait beaucoup de présence de deal dans ce secteur. Donc je crois que le postulant rate son coche et il convient de rejeter ce postulat.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Ce postulat est intéressant, même si je ne partage pas complètement les conclusions du postulant.

Il pose la question du rapport entre sécurité et sentiment d'insécurité. Celui du rôle de la police de proximité et du sentiment que certains habitants des zones foraines pourraient avoir, celui de se sentir à l'écart.

Tout d'abord sur la distinction entre sécurité et sentiment de sécurité. Le postulant parle, je le cite, d'une augmentation constante de l'insécurité des résidents de ces zones foraines et d'un renforcement du sentiment d'insécurité. Dans ce rapport, nous apprenons de la bouche d'un commissaire que le nombre d'infractions n'a jamais été aussi bas, moins 22 % en 2015. Maintenant nous n'avons pas de détails plus précis sur le type d'infractions ou sur la région concernée. Plus loin, le capitaine de la Police nous parle d'une augmentation des cambriolages à Vers-chez-les-Blanc. Finalement nous ne disposons pas de données dans ce rapport pour vraiment comprendre s'il y a lieu de s'inquiéter ou pas de la situation dans les zones foraines. Pour moi, il est toujours gênant de prendre position lorsque les données ne sont pas fiables, et j'aimerais obtenir celles-ci de la part de la Municipalité.

Maintenant au sujet du sentiment de l'insécurité. Il est toujours facile de dire que celui-ci est en hausse, et en plus en le disant on le nourrit clairement. Mais quoi qu'il en soit il est important de ne pas l'écarter a priori. Il aurait été judicieux de pouvoir mesurer ce type de données par une enquête qualitative sur la question du sentiment d'insécurité et ne pas juste repousser ce postulat sans s'y attarder un minimum à ce niveau.

Sur la question de la police de proximité, je me réjouis des propos du municipal en charge de la police quand il précise que les tendances politiques de tous bords vont dans le sens d'un renforcement des contacts entre la population et la police. Par contre, je ne partage pas ses propos où il estime que nous sommes dans une zone grise, avec ce postulat, entre le pouvoir de la politique et les opérations de la police. Si le politique estime qu'il faut ouvrir un ou plusieurs postes de police, cela reste de son ressort. Il s'agit d'une volonté politique de répondre aux besoins de la population et à la Municipalité après de proposer de réallouer le budget.

Pour en revenir au postulat, je partage avec de nombreux commissaires et le directeur de la police, qu'il n'est pas opportun aujourd'hui d'ouvrir un poste de police à Vers-chez-les-Blanc pour plusieurs raisons. Ce poste tout d'abord ne va pas couvrir toutes les zones foraines. Pourquoi ici et pas ailleurs ? A Vernand par exemple. Ce poste de police ne va pas réduire les statistiques des infractions, mais servira principalement de relais d'informations et de remontée de celles-ci. Il n'agira donc pas dans le but du postulat.

Le groupe du Centre, PDC-Vert'libéraux refusera donc la prise en considération du postulat. Mais il serait intéressant que le postulant transforme celui-ci en interpellation afin de demander des chiffres sur la sécurité et les infractions commises dans ces zones foraines et aussi une étude sur le sentiment d'insécurité. Car s'ils existent, effectivement nous ne pouvons pas mettre de côté ces zones et leurs habitants et les reléguer en seconde ligue en termes de sécurité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour les mêmes raisons que mon collègue Salzman, le groupe Ensemble à Gauche vous appelle à refuser ce postulat.

Nous soulignons également l'hypocrisie qui consiste à faire croire que cela accélérerait les interventions en urgence, comme l'a rappelé mon collègue Company. Ce postulat est pour nous un épouvantail brandi pour distiller un sentiment d'insécurité là où il n'a, mais alors vraiment, pas lieu d'être.

Quels que soient les chiffres sur la progression démographique, cette demande ne répond aucunement à un besoin. Il fait bon vivre là-haut et la vie y est sûre, c'est le moins que l'on puisse dire. Il s'agit ici de zones essentiellement résidentielles où règne un calme parfois assourdissant. Je me permets de le dire pour y avoir une partie de ma famille et pour y passer beaucoup de temps. Je m'amuse de voir que la droite, qui ne manque jamais une occasion de batailler pour moins de dépenses et moins de postes dans la fonction publique, trouve ici un intérêt à ouvrir un poste de police là où il n'a pas lieu d'être.

Le seul argument qui suscite pour nous un intérêt est celui de l'accès aux services publics et la distance qui sépare l'habitant-e du poste le plus proche. Donc nous répondons qu'il conviendrait plutôt de développer la desserte de transports publics dans cette zone-là de la ville plutôt que d'ouvrir inutilement un poste de police à cet endroit.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Le groupe UDC refusera aussi ce postulat pour la création d'un poste de police à Vers-chez-les-Blanc.

Nous trouvons que le sentiment d'insécurité ne prédomine pas dans cet endroit et que créer un nouveau poste coûtera très très cher pour peu de chose. S'il y a un cambriolage, plusieurs patrouilles de police devront intervenir, car ce n'est pas le seul policier qui se trouvera dans ce poste qui pourra se déplacer. Nous rappelons que les plaintes peuvent aussi être enregistrées par internet. Le groupe estime que si trop de voitures de police patrouillent dans les rues de Vers-chez-les-Blanc, le sentiment d'insécurité augmentera. Et pourquoi Vers-chez-les-Blanc et pas ailleurs ? Par exemple au Chalet-à-Gobet, Vernand, Montheron.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts. J'habite à Vers-chez-les-Blanc depuis plus de dix ans et je m'y sens parfaitement en sécurité. Je rappellerai à M. Company que Chailly n'est pas une zone foraine. Chailly c'est bientôt le centre-ville et même bientôt plus que le centre-ville. Je rappelle que la commission a bien entendu les motivations de notre collègue Ricart ainsi que le rapport qu'il nous a fait des préoccupations de certains habitants.

Je rappelle aussi que j'ai déposé, suite à cette commission, au nom du PLR, un postulat qui vise à ce que la Ville puisse acheter un second poste mobile d'intervention qui permettrait, selon des horaires et des jours à déterminer, d'intervenir dans les zones foraines. Par zone foraine on entend : Vernand, Montblesson, Montheron, Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc. Il est clair que nous devons assurer une présence policière dans ces zones foraines, mais qu'elle ne doit pas obligatoirement être permanente. Le groupe PLR vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je dois avouer que je suis étonné par les arguments drastiques contre l'idée émise par mon collègue Ricart.

Je fais un simple calcul – qui évidemment est beaucoup trop primaire pour être valable, mais je le fais quand même – pour situer les ordres de grandeur. Lausanne a à peu près 140 000 habitants, voire un peu plus si l'on compte les personnes qui ne sont pas enregistrées, disons 150 000, et 600 policiers environ engagés. Si je calcule juste : cela fait à peu près un policier pour 200 à 250 personnes. Ceci est à peu près la densité policière que nous avons dans la ville de Lausanne.

Si je prends les zones foraines, il y a 4000 personnes. Alors je vous laisse faire le calcul, soit un policier pour 2000 personnes. C'est dix fois moins qu'en ville de Lausanne. Donc la disparité de ces chiffres m'indique qu'en fait l'idée d'un poste de police n'est pas absurde en soi et cela mérite autre chose qu'un peu de polémique sur XY. Et que ce soit finalement la solution d'un poste fixe ou d'un poste mobile, je pense que la réflexion doit

être faite. Elle mérite une présentation correcte des arguments et cela n'a pas été fait ici, je le regrette. Il faudra probablement revenir à la charge une deuxième fois, peut-être sous forme d'une interpellation. Je donne peut-être raison à M. Donzé, mais effectivement nous avons peu à nous mettre sous la dent ici, à la fin de la séance de commission. Il me semble que c'est un peu trop léger de juste dire : oui on en a besoin, cela ne coûte pas ou cela coûte trop cher.

Par rapport à la diminution de la criminalité, peut-être pas Vers-chez-les-Blanc, mais Lausanne est toujours le champion hors catégorie en Suisse. Donc nous revenons de très très loin et cela ne veut pas dire que nous pouvons déjà nous reposer. Et ce n'est d'ailleurs pas l'intention de la Municipalité de se reposer sur cette réduction qui a eu lieu ces dernières années ; mais je pense que la situation et les prestations policières, dans un quartier, doivent pouvoir se discuter sans entrer dans la polémique.

Donc il va donc de soi que le groupe PLC va soutenir le postulat.

M. Pierre Oberson (PLC) : – En fonction des enjeux et des paroles qui ont été dites ce soir par tous les intervenants, je demande le vote nominal.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il y a un certain nombre de choses que je souhaite préciser à ce stade de la discussion. Evidemment, le Conseil communal est libre dans ses choix par rapport à la prise en compte ou non de ce postulat, mais je me dois de corriger quelques propos.

Le premier. Même s'il faut se méfier des chiffres de la criminalité, c'est qu'à chiffres comparables, les chiffres lausannois actuels sont beaucoup plus bas, plus d'un tiers, que ceux de 2012. Ils sont plus bas aussi que les chiffres de 2009. Cela mérite tout de même d'être rappelé une nouvelle fois, contrairement peut-être à ce qui vient d'être dit.

Deuxième élément. La Municipalité tient beaucoup à la police de proximité. Mais pour de la police de proximité ce qui compte c'est les contacts entre les policiers et la population, pas le nombre de bâtiments occupés en ville avec une affiche ou une devanture où est inscrit 'Poste de police'. Ceci ne provoque rien en matière de sécurité, ce qui compte c'est le travail des policiers. C'est aussi mal connaître le travail effectué dans les postes de police de quartier que croire que l'installation d'un tel poste fixe à Vers-chez-les-Blanc soit une contribution à la sécurité dans ce secteur. On peut critiquer la façon dont on traite le sentiment d'insécurité, mais ce qui est absolument certain dans les chiffres compliqués de la criminalité c'est que les indicateurs les plus pertinents, pour l'instant, sont ceux sur les cambriolages. Ce sont ces chiffres-là qui sont les meilleurs indicateurs. Et c'est précisément avec ceux-ci que l'on arrive bien à voir ce qui se passe dans les différents quartiers.

Nous disposons évidemment de données très localisées pour chacun des délits qui sont commis. Simplement le travail nécessaire à l'extraction de ces données, qui sont dans des bases de données cantonales et fédérales, n'est pas facile et cela provoque d'autres difficultés lorsque vous désignez que telles ou telles infractions ont lieu dans tels ou tels quartiers. Cela n'est donc pas si simple que de simplement faire un sondage pour savoir si les gens ont l'impression que la criminalité augmente dans leur quartier.

Puis j'aimerais signaler que nous travaillons, au contraire, vers un rapprochement avec la population, mais par des interventions ponctuelles. Saupoudrer la ville de policiers n'est pas une tactique policière. Il s'agit de faire des efforts là où cela se passe. Les chiffres actuels du Contrôle des habitants montrent qu'il y a 143 000 habitants à Lausanne, mais ce qui compte n'est pas tellement le nombre d'habitants, c'est le nombre d'actes criminels qui sont commis, pas seulement par des habitants, il faut bien le dire, mais aussi par des personnes qui viennent de l'extérieur. Les victimes ne sont pas non plus que des habitants, ce sont aussi des personnes qui viennent de l'extérieur.

Donc c'est plus compliqué que de faire simplement une règle de trois, puis disposer un policier tous les x mètres en espérant que cette mesure va réellement concrètement lutter

contre l'insécurité. C'est pourquoi je vous engage à suivre la proposition de la majorité de la commission.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – C'est la prise de parole de M. le municipal qui me fait réagir. Non pas que je conteste tout ce qu'il vient de dire, mais j'aimerais quand même relever deux ou trois éléments qui me paraissent aussi essentiels dans ce débat. Il est vrai que nous avons aujourd'hui et de manière générale dans notre pays une diminution de la criminalité, fort heureusement. On ne pouvait effectivement pas continuer dans le cadre de cette croissance de la fin des années 2010 jusqu'à 2015, mais il y a quand même des éléments à prendre aussi en compte. Et notamment comment a évolué la prise en compte statistique des différents délits, tout comme mettre dans la balance le fait que l'état d'urgence en France a diminué la criminalité qui nous venait depuis la frontière. Ce n'est donc pas un effet direct de ce qui se passe chez nous avec ce contrôle actuel beaucoup plus strict des frontières en Europe.

Le renvoi des criminels étrangers doit aussi jouer dans cet élément-là et bien sûr le travail de la police, avec un effort fait par la Municipalité que l'on ne peut remettre en cause. Et si je prends simplement ce qui se passe dans mon immeuble, de 2009 à 2012, nous avons eu beaucoup de cambriolages. Eh bien aujourd'hui, les trois quarts des personnes qui habitent cet immeuble ont dépensé entre 1000 et 3000 francs en mesures sécuritaires pour éviter de subir ces effractions, un autre élément à prendre en compte.

Je regrette donc que l'on n'ait pas donné suite à ce postulat, comme l'a évoqué M. Donzé, dont j'ai trouvé le raisonnement assez sage en affirmant que l'on avait peut-être pas tous les éléments pour pouvoir le rejeter. Encore une fois, il s'agit d'une demande d'étude, pas d'implanter aujourd'hui un nouveau poste de quartier à Vers-chez-les-Blanc et j'invite encore une fois cette assemblée à bien y réfléchir.

Fin de la discussion

M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts), rapportrice : – La commission a refusé la prise en considération du postulat de M. Henri Ricart par 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Vote

Le président : – Il y a une demande de vote nominal. Est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est le cas. Le vote sera à l'électronique. Celles et ceux qui refusent la prise en considération du postulat votent oui. Celles et ceux qui l'acceptent, votent non. Il est possible de s'abstenir.

Le vote est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Alix Aubert, Eliane Aubert, Valéry Beaud, Quentin Beausire, Véronique Beetschen, Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Jean-Christophe Birchler, Géraldine Bouchez, Arnaud Bouverat, Vincent Brayer, Alix-Olivier Briod, Delphine Brun, Claude Calame, Maurice Calame, Matthieu Carrel, Carine Carvalho Arruda, Muriel Chenaux Mesnier, Jean-Luc Chollet, Xavier Company, Pierre Conscience, Magali Crausaz Mottier, Louis Dana, de Meuron Thérèse, Anne-Françoise Decollogny, Jean-Michel Dolivo, Manuel Donzé, Daniel Dubas, Philippe Ducommun, Johann Dupuis, Pierre Ethenoz, Séverine Evéquo, Romain Felli, Jean-Marie Fürbringer, Guy Gaudard, Alice Genoud, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Jean-Daniel Henchoz, Alain Hubler, Robert Joosten, Musa Kamenica, André Mach, Mathieu Maillard, Anita Messere, Philippe Miauton, Sophie Michaud Gigon, Céline Misiego, Philippe Mivelaz, Laurence Mundinger-Jaccard, Sarah Neumann, Barbara Pagés, Jacques Pernet, Roland Philippoz, Bertrand Picard, Léonore Porchet, Jacques-Etienne Rastorfer, Filippo Rivola, Karine Roch, Vincent Rossi, Yvan Salzman, Sandrine Schlienger, Gianni-John Schneider, Namasivayam Thambipillai, Thanh-My Tran-Nhu, Marlène Voutat, Stéphane Wyssa, Anna Zürcher

Ont voté non : MM. Cédric Fracheboud, Pierre Oberson, Henri Ricart, Philipp Stauber, Claude-Alain Voiblet

S'est abstenu : M. Fabrice Moscheni

Par 69 voix, contre 5, avec 1 abstention, vous avez refusé la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie et cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

La séance est levée à 20 h 00